

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

Étaient présents : Caroline GILBERT, Blandine DRAPEAU, Ghislaine ROUSSEAU, Christophe HAYREAU, Anne-Sophie LETOUSEY, Christelle LIMOUZIN, Régine NICOLEAU, Marie-Claude HERVÉ, Aline ROUSSIÈRE, Alain DELESTRE.

Étaient également présents :

- Laurent BOURASSEAU (Directeur de l'EHPAD Multisite d'Essarts-en-Bocage),
- Karine VÉNARD (Responsable administrative et comptable).

Absentes excusées :

- Anne-Florence SURUN (pouvoir donné à Blandine DRAPEAU),
- Régine ROUX (pouvoir donné à Marie Claude HERVÉ),
- Janine MERCIER (pouvoir donné à Régine NICOLEAU),
- Céline GOBIN (Directrice adjointe de l'EHPAD Multisite d'Essarts-en-Bocage).

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : 10

Votants : 13

Quorum : 7

Élection du secrétaire de séance : Monsieur Christophe HAYREAU a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du CCAS du 24 Février 2026

Le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du CCAS du 24 Février 2026 est approuvé à l'unanimité par le Conseil d'Administration.

1. Installation du nouveau Conseil d'Administration

Vu l'article L.123-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles créant de droit un Centre Communal d'Action Sociale dans toute commune de 1 500 habitants et plus,

Vu les articles R. 123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles confiant au Conseil Municipal le soin de fixer le nombre d'administrateurs du CCAS,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 30 Mars 2026 approuvant la composition du Centre Communal d'Action Sociale fixée comme suit :

- Le Maire, Présidente de droit du CCAS,
- 6 membres élus au sein du Conseil Municipal,
- 6 membres nommés par le Maire, dans les conditions de l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, parmi les personnes non membres du Conseil Municipal participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune nouvelle. Au nombre des membres nommés doivent figurer au moins :
 - o un représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
 - o un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'UDAF,
 - o un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département,
 - o un représentant des associations de personnes handicapées du département.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 30 Mars 2026 procédant à l'élection des 6 représentants élus issus du conseil municipal,

Les 6 membres élus au sein du conseil municipal sont :

- Madame Blandine DRAPEAU,
- Madame Ghislaine ROUSSEAU,
- Madame Anne-Sophie LETOUSEY,
- Monsieur Christophe HAYREAU,
- Madame Anne-Florence SURUN,
- Madame Christelle LIMOUZIN.

Vu la procédure d'affichage en date du 30 Mars 2026 au siège de la Commune de l'installation du Conseil d'Administration du CCAS invitant les associations à déposer leurs candidatures, Considérant qu'elles disposaient d'un délai de 15 jours (soit jusqu'au 13 avril 2026) pour formuler des propositions concernant leurs représentants.

Les 6 membres nommés par le Maire sont :

- Madame Régine NICOLEAU en qualité de représentante de l'Association UDAF,
- Madame Régine ROUX en qualité de représentante de l'Association ADMR,
- Monsieur Alain DELESTRE en qualité de représentant de l'Association Accueil Essartais,
- Madame Janine MERCIER en qualité de représentante de l'Association Solidarité Transports,
- Madame Marie-Claude HERVÉ en qualité de représentante de l'Association Secours Catholique,
- Madame Aline ROUSSIÈRE en qualité de représentante de l'Association AFDAEIM-ESAT-Centre Habitat Le Bocage.

La Présidente du CCAS déclare les membres du CCAS désignés ci-dessus installés dans leur fonction.

Elle leur rappelle que les membres sont soumis au secret professionnel dans les termes des articles 226-13 et 226-14 du code pénal et passibles des peines prévues à l'article 226-13.

2. Election de la Vice-Présidente

Vu l'article R 123-27 du Code de l'Action sociale et des Familles,

Vu l'article L 123- du Code de l'Action sociale et des Familles disposant que dès qu'il est constitué, le Conseil d'Administration élit en son sein un vice-président qui préside le Conseil d'Administration en l'absence du Maire/Président,

Considérant que Madame la Présidente du CCAS a invité les membres présents du Conseil d'Administration à faire acte de candidature,

Considérant que Madame Blandine DRAPEAU s'est portée candidate à la fonction de Vice-Présidente du CCAS,

Conformément à l'article R 123-18 du Code de l'action sociale et des familles, il est procédé à la désignation du Vice-Président à bulletin secret,

Il est procédé à l'élection de la Vice-Présidente.

Le Conseil d'Administration du CCAS désigne deux assesseurs : Mme Anne Sophie LETOUSEY et Mme Christelle LIMOUZIN.

Il est procédé au vote :

Nombre de votants : 13

Nombre de bulletins : 13

Bulletins blancs : 0

Bulletins nuls : 0

Suffrages valablement exprimés : 13

Les membres du Conseil d'Administration proclame Madame Blandine DRAPEAU Vice-Présidente.

3. Délégations de pouvoir consenties par le Conseil d'Administration à la Présidente du CCAS

Vu l'article R.123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles autorisant le Conseil d'Administration à déléguer en tout ou en partie, et pour la durée de son mandat, les compétences ci-après à son Président :

- Attribution des prestations dans des conditions définies par le conseil d'administration ;
- Préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être réglementairement passés selon la procédure adaptée ;
- Conclusion et révision des contrats de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ; que ce soit les contrats de bail à titre gratuit ou onéreux ;
- Conclusion de contrats d'assurance ;
- Création des régies comptables nécessaires au fonctionnement du centre d'action sociale et des services qu'il gère ;
- Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- Exercice au nom du centre d'action sociale des actions en justice ou défense du centre dans les actions intentées contre lui pour les affaires pénales concernant les services du CCAS, son

personnel ou ses équipements et les affaires relevant du Tribunal Administratif en matière de personnel,

- Délivrance, refus de délivrance et résiliation des élections de domicile mentionnées à l'article L.264-2 du code de l'action sociale et des familles.

Pour faciliter le fonctionnement quotidien et la gestion du CCAS, sur proposition de Madame la Présidente, les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuvent la délégation des matières suivantes à la Présidente du CCAS :

- Attribution des prestations dans des conditions définies par le conseil d'administration : validation d'un règlement d'actions sociales facultatives.
- Préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être réglementairement passés selon la procédure adaptée, pour tout marché qui ne relève pas des travaux, de fournitures et de services excepté pour l'EHPAD confié à la Vice-Présidente,
- Conclusion et révision des contrats de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ; que ce soit les contrats de bail à titre gratuit ou onéreux,
- Conclusion de contrats d'assurance,
- Création des régies comptables nécessaires au fonctionnement du centre d'action sociale et des services qu'il gère,
- Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- Exercice au nom du centre d'action sociale des actions en justice ou défense du centre dans les actions intentées contre lui pour les affaires pénales concernant les services du CCAS, son personnel ou ses équipements et les affaires relevant du Tribunal Administratif en matière de personnel,
- Délivrance, refus de délivrance et résiliation des élections de domicile mentionnées à l'article L.264-2 du code de l'action sociale et des familles.

En cas d'absence ou d'empêchement du Président, délégation est donnée au Vice-Président dans les mêmes matières.

Conformément aux prescriptions de l'article R.123-22 du code de l'action sociale et des familles, les décisions prises dans les matières déléguées seront signées personnellement par la Présidente ou la Vice-Présidente.

En outre, la Présidente et la Vice-Présidente devront, à chaque séance du Conseil, rendre compte des décisions prises sur le fondement de la présente délégation.

Il sera proposé aux membres du Conseil d'Administration d'autoriser ces délégations à la Présidente.

4. Délégations de pouvoir consenties par le Conseil d'Administration à la Vice-Présidente du CCAS

Vu l'article R.123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles autorisant le Conseil d'Administration à déléguer en tout ou en partie, et pour la durée de son mandat, les compétences ci-après à sa Vice-Présidente :

- Attribution des prestations dans des conditions définies par le conseil d'administration ;
- Préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être réglementairement passés selon la procédure adaptée ;
- Conclusion et révision des contrats de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ; que ce soit les contrats de bail à titre gratuit ou onéreux ;
- Conclusion de contrats d'assurance ;
- Création des régies comptables nécessaires au fonctionnement du centre d'action sociale et des services qu'il gère ;
- Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- Exercice au nom du centre d'action sociale des actions en justice ou défense du centre dans les actions intentées contre lui pour les affaires pénales concernant les services du CCAS, son personnel ou ses équipements et les affaires relevant du Tribunal Administratif en matière de personnel,
- Délivrance, refus de délivrance et résiliation des élections de domicile mentionnées à l'article L.264-2 du code de l'action sociale et des familles.

Aussi, pour faciliter le fonctionnement quotidien et la gestion de l'EHPAD multisite rattaché au CCAS, sur proposition de Madame la Présidente, les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuvent la délégation des matières suivantes à la Vice-Présidente du CCAS :

- Préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être réglementairement passés selon la procédure adaptée uniquement pour l'EHPAD multisite.**

En cas d'absence ou d'empêchement de la Vice-Présidente, délégation est donnée à la Présidente dans les mêmes matières.

Conformément aux prescriptions de l'article R.123-22 du code de l'action sociale et des familles, les décisions prises dans les matières déléguées seront signées personnellement par la Présidente ou la Vice-Présidente.

En outre, la Présidente et la Vice-Présidente devront, à chaque séance du Conseil, rendre compte des décisions prises sur le fondement de la présente délégation.

Il sera proposé aux membres du Conseil d'Administration d'autoriser ces délégations à la Vice-Présidente.

5. Création d'une Commission d'Appel d'Offres – Conditions d'organisation de l'élection des membres et de dépôt des listes de candidats – CCAS Essarts-en-Bocage

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 13 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles D.1411-5, L.1411-5, L.2121-21, L.1414-2 et suivants,

Madame la Présidente explique qu'une Commission d'Appel d'Offres (CAO) doit être créée. En effet, l'article L.1414-2 du CGCT dispose que « pour les marchés publics dont la valeur estimée hors taxes est égale ou supérieure aux seuils européens mentionnés à l'article 42 de l'ordonnance susmentionnée, à l'exception des marchés publics sociaux ou médicaux-sociaux, le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres composée conformément aux dispositions de l'article L 1411-5 ».

En application de l'article L.1411-5 du CGCT, la Commission d'Appel d'Offres du CCAS d'Essarts-en-Bocage sera composée de la Présidente, ou de son représentant, Président de la commission, et de 5 membres du Conseil d'administration, élus en son sein, à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il sera procédé selon les mêmes modalités à la désignation de suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Le Conseil d'administration doit se prononcer sur la forme et le dépôt des candidatures à la Commission d'Appel d'Offres.

- **Le dépôt des candidatures**

Conformément au CGCT, les candidatures doivent prendre la forme d'une liste. Chaque liste doit comprendre :

- Les noms des candidats en nombre suffisant pour satisfaire le nombre total de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir (5 sièges de titulaires et 5 sièges de suppléants). Le nombre des suppléants est égal à celui des titulaires (art. L.1411-5 CGCT) ;

- **Le dépôt des listes**

Le dépôt des listes doit s'effectuer dans les conditions fixées par le Conseil d'Administration. À ce titre, il propose d'accepter le dépôt des listes auprès de Madame la Présidente au plus tard à l'ouverture de la séance du Conseil d'administration du 27 mai 2026 qui procédera à l'élection de la Commission d'Appel d'Offres (CAO).

- **L'élection**

L'élection des membres de la CAO se déroule au scrutin secret sauf si le Conseil d'Administration décide « à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret ». Dans tous les cas, chaque membre du Conseil d'Administration s'exprime en faveur d'une liste entière « sans panachage, ni vote préférentiel » (art.D.1411- 31 CGCT).

Sur proposition de Madame la Présidente, les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- valident les modalités de dépôt des listes exposées ci-avant,
- autorisent Madame la Présidente à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

6. Approbation du Compte Financier Unique – Budget Principal

Madame la Présidente rappelle que le Compte Financier Unique 2025 résume l'ensemble des opérations comptables de l'exercice 2025 exécuté par le comptable public du CCAS de la commune d'Essarts-en-Bocage sur le Budget Principal.

À la clôture de l'exercice 2025, le Compte Financier Unique fait apparaître :

- Pour l'exercice 2025, un résultat excédentaire de 4 159,59 € se décomposant en section de fonctionnement d'un résultat excédentaire de 4 159,59 € et en section d'investissement d'un résultat nul.
- Pour le résultat de clôture 2025 (exercices cumulés) un résultat excédentaire de 56 312,11 € se décomposant pour la section de fonctionnement par un excédent de 49 273,60 € et par un excédent d'investissement de 7 038,51 €. Il ne présente aucun reste à réaliser.

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat 2025 budget Principal CCAS		4 159,59 €		- €	- €	4 159,59 €
Résultats antérieurs reportés		45 114,01 €		7 038,51 €		52 152,52 €
RESUTLATS DEFINITIFS	- €	49 273,60 €	- €	7 038,51 €	- €	56 312,11 €

Madame la Présidente quitte provisoirement la salle de Conseil.

Sur proposition de Madame Blandine DRAPEAU, Vice-Présidente, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide d'arrêter le résultat cumulé de l'exercice, tel que présenté ci-dessus,
- approuve le Compte Financier Unique 2025 du Budget Principal du CCAS de la Commune d'Essarts-en-Bocage,
- autorise Madame la Présidente à signer le dit document.

7. Affectation des Résultats 2025 – Budget Principal

Après avoir entendu les Comptes Administratifs de l'exercice 2025 du Budget Principal du CCAS de la commune d'Essarts-en-Bocage,

Considérant les résultats suivants :

Sur proposition de Madame la Présidente, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'affecter les résultats 2025 dans le Budget Principal du CCAS d'Essarts-en-Bocage 2026 de la façon suivante :

Section de fonctionnement – recettes :

002 – excédent de fonctionnement reporté : 49 273,60 €

Section d'investissement – recettes :

01 – excédent d'investissement reporté : 7 038,51 €

8. Vote du Budget Primitif 2026 du Budget Principal du CCAS d'Essarts-en-Bocage

Madame la Présidente soumet au vote du Conseil d'Administration le Budget Principal 2026. Le vote s'effectue par chapitre en section de fonctionnement et par opération ou par chapitre en section d'investissement.

Le projet de budget est joint en annexe.

Sur proposition de Madame la Présidente, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve (chapitre par chapitre, opération par opération en investissement) le budget présenté ci-dessous :

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET							II
ÉQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT							C2
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT							
C h a p .	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)	Vote de l'assemblée délibérante
011	Charges à caractère général (3)	20 014,01	0,00	18 773,60	0,00	28 923,60	UNANIMITÉ
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	30 150,00	0,00	10 150,00	0,00	0,00	UNANIMITÉ
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	10 650,00	0,00	21 350,00	0,00	21 350,00	UNANIMITÉ
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des dépenses de gestion courante		60 814,01	0,00	50 273,60	0,00	50 273,60	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges spécifiques (3)	300,00	0,00	300,00	0,00	300,00	UNANIMITÉ
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	
Total des dépenses réelles de fonctionnement		61 114,01	0,00	50 573,60	0,00	50 573,60	
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00	
042		0,00		0,00	0,00	0,00	
043		0,00		0,00	0,00	0,00	
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00	
TOTAL		61 114,01	0,00	50 573,60	0,00	50 573,60	
						+	
D 002 RÉSULTAT REPORTÉ OU ANTICIPÉ						0,00	
						=	
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES						50 573,60	

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET							II
ÉQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT							C2
RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)	Vote de l'assemblée délibérante
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	UNANIMITÉ
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Prod. services, domaine, ventes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
73	diverses Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations (3)	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion	1 000,00	0,00	1 300,00	0,00	1 300,00	
	courante (3)						
Total des recettes de gestion courante		16 000,00	0,00	1 300,00	0,00	1 300,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	
Total des recettes réelles de fonctionnement		16 000,00	16 000,00	1 300,00	0,00	1 300,00	
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00	
042		0,00		0,00	0,00	0,00	
043		0,00		0,00	0,00	0,00	
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00	
TOTAL		16 000,00	0,00	1 300,00	0,00	1 300,00	
						+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						49 273,60	
						=	
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES						50 573,60	

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET							II
ÉQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT							C1
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT							
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)	Vote de l'assemblée délibérante
18	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	UNANIMITÉ
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	7 038,51	0,00	7 038,51	0,00	7 038,51	
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des dépenses d'équipement		7 038,51	0,00	7 038,51	0,00	7 038,51	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des dépenses réelles d'investissement		7 038,51	0,00	7 038,51	0,00	7 038,51	
040	Opérations ordre transf.	0,00		0,00	0,00	0,00	
041	entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00	
	Opérations patrimoniales (7)						
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00	
TOTAL		7 038,51	0,00	7 038,51	0,00	7 038,51	
						+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NÉGATIF REPORTÉ OU ANTICIPÉ						0,00	
						=	
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES						7 038,51	

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET							II
ÉQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT							C1
RECETTES D'INVESTISSEMENT							
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)	Vote de l'assemblée délibérante
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00	
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	0,00		0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00	
Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00	
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
						+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPÉ						7 038,51	
						=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES						7 038,51	

9. Approbation du Compte de Gestion et de l'ERRD 2025 – Budget Annexe CCAS d'Essarts-en-Bocage – EHPAD Multisite

Madame la Présidente rappelle que le Compte de Gestion 2025 résume l'ensemble des opérations comptables de l'exercice 2025 exécutées par le comptable public du CCAS de la Commune d'Essarts-en-Bocage.

À la clôture de l'exercice 2025, le Compte de Gestion, joint en annexe (n°1), fait apparaître les résultats suivants :

	DEPENSES 2025	RECETTES 2025	RESULTAT EXERCICE 2025	RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE PRECEDENT 2024	RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE 2025
FONCTIONNEMENT	8 233 115,97 €	8 223 996,77 €	- 9 119,20 €		- 9 119,20 €

	DEPENSES 2025	RECETTES 2025	RESULTAT EXERCICE 2025	CAF 2025	APPORT SUR LE FONDS DE ROULEMENT 2025
INVESTISSEMENT	642 834,08 €	126 533,29 €	- 516 300,79 €	638 376,46 €	122 075,67 €

Considérant que le Compte de Gestion est en tout point identique à l'ERRD,

Sur proposition de Madame la Présidente, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **approuve le Compte de Gestion 2025 du Budget Annexe CCAS de la Commune d'Essarts-en-Bocage – EHPAD Multisite,**
- **autorise Madame la Présidente à signer le dit document.**

De plus, considérant que depuis le 1^{er} janvier 2018, le cadre budgétaire a changé. Les établissements publics autonomes ainsi qu'aux ESMS rattachés à une Collectivité Territoriale ou un CCAS/CIAS se réfèrent à l'instruction interministérielle n°DGCS/5C/DGCL/DGFIP/2016/412 du 28 décembre 2016.

Après avoir pris connaissance de l'État Réalisé des Recettes et des Dépenses (E.R.R.D.), joint en annexe (n° 2),

Cadre ERDD synthétique

COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES (CRP + CRA) - EXERCICE 2025

	CHARGES		PRODUITS		
	PREVUES	REALISEES	PREVUS	REALISES	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	1 011 565,38 €	1 006 834,47 €	6 961 809,97 €	6 974 099,15 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	5 742 533,40 €	5 709 026,18 €	989 583,94 €	906 830,51 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	1 459 484,16 €	1 517 255,32 €	248 988,95 €	343 067,11 €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
TOTAL DES CHARGES	8 213 582,94 €	8 233 115,97 €	8 200 382,86 €	8 223 996,77 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE EXCEDENTAIRE	- €	- €	13 300,08 €	9 119,20 €	RESULTAT COMPTABLE DEFICITAIRE
TOTAL EQUILIBRE DES COMPTES DE RESULTAT	8 213 582,94 €	8 233 115,97 €	8 213 582,94 €	8 233 115,97 €	TOTAL EQUILIBRE DES COMPTES DE RESULTAT

TABEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAF - EXERCICE 2025

	PREVU	REALISE	PREVU	REALISE	
RESULTAT COMPTABLE (EXCEDENT) (1)	- €	- €	13 300,08 €	9 119,20 €	RESULTAT COMPTABLE (DEFICIT) (1)
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	- €	47 634,40 €	- €	47 634,40 €	Produits des cessions d'éléments d'actif
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	850 827,74 €	818 184,57 €	87 527,95 €	87 527,91 €	Quoties-parts des subventions et fonds associatifs versés au résultat
Report en fonds dédiés (ESSMS privés)	- €	- €	83 161,00 €	83 161,00 €	Rapports sur amortissements, dépréciations et provisions
SOUS-TOTAL 1	850 827,74 €	865 818,97 €	- €	- €	Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (ESSMS privés)
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2<0)	666 838,71 €	638 376,46 €	- €	- €	SOUS-TOTAL 2
Taux de CAF en pourcentage des produits	8,13%	7,76%	0,00%	0,00%	INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2<0)
					Taux d'IAF en pourcentage des produits

TABEAU DE FINANCEMENT (TF) - EXERCICE 2025

	PREVU	REALISE	PREVU	REALISE	
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT	- €	- €	666 838,71 €	638 376,46 €	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT
Remboursement des dettes financières	509 829,59 €	507 829,59 €	10 000,00 €	19 500,00 €	Emprunts à plus d'un an et dettes assimilées
Immobilisations (2)	312 311,21 €	135 004,49 €	47 478,09 €	59 398,89 €	Apports, dotations, réserves, fonds propres (sauf 105) et subventions d'investissement
Autres emplois	- €	- €	- €	47 634,40 €	Autres ressources (dont produits des cessions d'éléments d'actif)
TOTAL DES EMPLOIS	822 140,80 €	642 834,08 €	724 316,80 €	764 909,75 €	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	- €	122 075,67 €	97 824,00 €	- €	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	822 140,80 €	764 909,75 €	822 140,80 €	764 909,75 €	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE SUR LES COMPTES DE LIAISON STABLES DE TRESORERIE - EXERCICE 2025 (3)

	PREVUS	REALISES	PREVUS	REALISES	
Compte de liaison stable de trésorerie (en emploi)	- €	- €	- €	- €	Compte de liaison stable de trésorerie (en ressource)

FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL (FRNG) - EXERCICE 2025

	PREVU	REALISE
FRNG au 1er janvier 2025	1 488 066,83 €	1 488 066,83 €
Variation du fonds de roulement : Apport ou (Prélèvement) calculé à partir du TF, corrigé, pour les ESSMS privés, des mouvements de l'exercice sur les comptes de liaison stables de trésorerie	- 97 824,00 €	122 075,67 €
FRNG au 31 décembre 2025	1 390 242,83 €	1 610 142,50 €

Cadre ERDD synthétique (suite)

BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (BFR) - EXERCICE 2025

	PREVU	REALISE
BFR au 1er janvier 2025	583 192,21 €	583 192,21 €
Augmentation du besoin en fonds de roulement de la période	-	134 480,85 €
Diminution du besoin en fonds de roulement de la période	-	636 074,29 €
BFR (ou BFE s'il y a lieu) au 31 décembre 2025	583 192,21 €	41 598,77 €

TRESORERIE - EXERCICE 2025

	PREVU	REALISE
Trésorerie au 1er janvier 2025	924 874,62 €	924 874,62 €
Variation de trésorerie de la période	- 97 824,00 €	643 669,11 €
Trésorerie au 31 décembre 2025	827 050,62 €	1 568 543,73 €

Contrôle de la variation de trésorerie entre ERDD synthétique et bilan financier

Écart de :
0,00 €

(1) Hors report à nouveau (ligne 002) et ligne d'équilibre des amortissements comptables excédentaires différés (ligne 005)

(2) Y compris participations et créances rattachées à des participations

(3) ESSMS privés uniquement

Sur proposition de Madame la Présidente, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve l'État Réalisé des Recettes et des Dépenses 2025 (E.R.R.D.).

10. Affectation des Résultats 2025 – Budget Annexe CCAS d'Essarts-en-Bocage – EHPAD Multisite

Après avoir entendu l'ERRD de l'exercice 2025 du Budget Annexe CCAS de la commune d'Essarts-en-Bocage – EHPAD Multisite,

Considérant les résultats suivants :

Résultat de fonctionnement	2025	Déficit	-	9 119,20 €
Report à nouveau solde créditeur		Excédent		
Résultat de fonctionnement global EHPAD		Déficit	-	9 119,20 €

Résultat d'investissement	2025	Déficit	-	516 300,79 €
Report résultat d'investissement cumulé	2024	Déficit	-	4 214 614,34 €
Résultat d'investissement cumulé fin	2025	Déficit	-	4 730 915,13 €

Sur proposition de Madame la Présidente, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats 2025 de la façon suivante :

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION 2025

N° COMPTE	COMPTE	Montant
110	Report à nouveau (solde créditeur)	
119	Report à nouveau (solde débiteur)	
10682	Réserves affectées à l'investissement	
10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)	
10686	Réserves de compensation des déficits	- 9 119,20 €
10687	Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement)	

11. Approbation du Compte Financier Unique 2025 – Budget Annexe CCAS d'Essarts-en-Bocage – SERVICES EXTÉRIEURS

Madame la Présidente rappelle que le Compte de Gestion 2025 résume l'ensemble des opérations comptables de l'exercice 2025 exécutées par le comptable public du CCAS de la Commune d'Essarts-en-Bocage.

Madame la Présidente informe également que depuis le 1^{er} janvier 2026, le Compte de Gestion et le Compte Administratif de l'exercice 2025 ne forment qu'un seul et unique document : le Compte Financier Unique (CFU).

À la clôture de l'exercice 2025, le Compte Financier Unique, joint en annexe (n° 3), fait apparaître les résultats suivants :

	DEPENSES 2025	RECETTES 2025	REPORT DE L'EXERCICE SECTION FONCTIONNEMENT 2024	REPORT DE L'EXERCICE SECTION INVESTISSEMENT 2024	RESULTAT EXERCICE 2025	RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE 2025
FONCTIONNEMENT	71 912,60 €	55 957,20 €	- 19 945,43 €		- 15 955,40 €	- 35 900,83 €
INVESTISSEMENT		1 421,47 €		62 922,95 €	1 421,47 €	64 344,42 €

Considérant le résultat du Compte Financier Unique,

Madame Caroline GILBERT, Présidente du CCAS d'Essarts-en-Bocage, quitte provisoirement la salle.

Sur proposition de Madame Blandine DRAPEAU, Vice-Présidente, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve le Compte Financier Unique 2025 du Budget Annexe CCAS de la Commune d'Essarts-en-Bocage – SERVICES EXTÉRIEURS,

- approuve le résultat cumulé de l'exercice, tel que présenté ci-dessus,
- autorise Madame la Présidente à signer le dit document.

12. Affectation des Résultats 2025 – Décision Modificative n°1 – Budget Annexe CCAS d'Essarts-en-Bocage – SERVICES EXTÉRIEURS

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2025 du Budget Annexe CCAS de la commune d'Essarts-en-Bocage – SERVICES EXTÉRIEURS, il appartient à l'Assemblée délibérante de statuer sur l'affectation du résultat.

Pour mémoire

	RESULTAT CUMULÉ DE CLOTURE EXERCICE 2025
FONCTIONNEMENT	- 35 900,83 €
INVESTISSEMENT	64 344,42 €

Sur proposition de Madame la Présidente, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats 2025 de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article	Intitulé des comptes	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté déficitaire	- 35 900,83 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Désignation des Articles		Crédits supplémentaires	
Article	Intitulé des comptes	DEPENSES	RECETTES
001	Résultat reporté		64 344,42 €
2158	Autres installat°, matériel & outillage techniques	34 344,42 €	
2182	Matériel de transport	30 000,00 €	
Total Investissement		64 344,42 €	64 344,42 €

13. Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2025 – Budget Annexe CCAS d'Essarts-en-Bocage – RA LE DONJON

Madame la Présidente rappelle que le Compte de Gestion 2025 résume l'ensemble des opérations comptables de l'exercice 2025 exécutées par le comptable public du CCAS de la Commune d'Essarts-en-Bocage.

À la clôture de l'exercice 2025, le Compte de Gestion, joint en annexe (n°4), fait apparaître les résultats suivants :

	DEPENSES 2025	RECETTES 2025	REPORT DE L'EXERCICE SECTION FONCTIONNEMENT 2024	REPORT DE L'EXERCICE SECTION INVESTISSEMENT 2024	RESULTAT EXERCICE 2025	RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE 2025
FONCTIONNEMENT	338 904,69 €	347 654,58 €	- 40 535,96 €		8 749,89 €	- 31 786,07 €
INVESTISSEMENT	2 206,27 €	3 382,11 €		9 114,23 €	1 175,84 €	10 290,07 €

Considérant que ces résultats sont identiques à ceux du compte administratif,

Considérant que le compte de gestion est en tout point identique au compte administratif,

Sur proposition de Madame la Présidente, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **approuve le compte de gestion 2025 du budget annexe CCAS d'Essarts-en-Bocage – RA LE DONJON,**
- **autorise Madame la Présidente à signer le dit document.**

De plus, vu l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Compte Administratif soumis au Conseil d'Administration résume les opérations comptables émises par le Vice-Président du CCAS de la Commune d'Essarts-en-Bocage, sur le Budget Annexe du CCAS d'Essarts-en-Bocage – RA LE DONJON.

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif 2025 du Budget Annexe CCAS de la Commune d'Essarts-en-Bocage – RA LE DONJON, joint en annexe (n°5),

Madame Caroline GILBERT, Présidente du CCAS d'Essarts-en-Bocage, quitte provisoirement la salle.

Sur proposition de Madame Blandine DRAPEAU, Vice-Présidente, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **approuve le résultat cumulé de l'exercice, tel que présenté ci-dessus,**
- **approuve le Compte Administratif du Budget Annexe CCAS d'Essarts-en-Bocage – RA LE DONJON pour l'exercice 2025,**
- **autorise Madame la Présidente à signer le dit document.**

14. Affectation des Résultats 2025 – Décision Modificative n°1 – Budget Annexe CCAS d'Essarts-en-Bocage – RA LE DONJON

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2025 du Budget Annexe CCAS de la Commune d'Essarts-en-Bocage – RA LE DONJON, il appartient à l'Assemblée délibérante de statuer sur l'affectation du résultat.

Pour mémoire

FONCTIONNEMENT

Intitulé des comptes	Montant
report à nouveau déficitaire 2024	-40 535,96 €
résultat excédentaire 2025	8 749,89 €
TOTAL	-31 786,07 €

INVESTISSEMENT

Intitulé des comptes	Montant
Résultat excédentaire	10 290,07 €

Sur proposition de Madame la Présidente, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats 2025 de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

119	report à nouveau déficitaire	- 31 786,07 €
-----	------------------------------	---------------

INVESTISSEMENT

Intitulé des comptes	Montant
Résultat excédentaire	10 290,07 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Désignation des Articles		Crédits supplémentaires	
Article	Intitulé des comptes	DEPENSES	RECETTES
001	Résultat reporté		10 290,07 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	10 290,07 €	
	Total Investissement	10 290,07 €	10 290,07 €

15. Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2025 – Budget Annexe CCAS d'Essarts-en-Bocage – EANM SAINTE AGATHE

Madame la Présidente rappelle que le Compte de Gestion 2025 résume l'ensemble des opérations comptables de l'exercice 2025 exécutées par le comptable public du CCAS de la Commune d'Essarts-en-Bocage.

À la clôture de l'exercice 2025, le Compte de Gestion, joint en annexe (n° 6), fait apparaître les résultats suivants :

	DEPENSES 2025	RECETTES 2025	REPORT DE L'EXERCICE SECTION FONCTIONNEMENT 2024	REPORT DE L'EXERCICE SECTION INVESTISSEMENT 2024	RESULTAT EXERCICE 2025	RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE 2025
FONCTIONNEMENT	296 613,16 €	302 825,21 €			6 212,05 €	6 212,05 €
INVESTISSEMENT	30 289,37 €	42 023,99 €	9 524,87 €	- 180 097,95 €	11 734,62 €	- 158 838,46 €

Considérant que ces résultats sont identiques à ceux du compte administratif,

Considérant que le compte de gestion est en tout point identique au compte administratif,

Sur proposition de Madame la Présidente, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve le Compte de Gestion 2025 du Budget Annexe CCAS d'Essarts-en-Bocage – EANM SAINTE AGATHE,
- autorise Madame la Présidente à signer le dit document.

De plus, vu l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Compte Administratif soumis au Conseil d'Administration résume les opérations comptables émises par le Vice-Président du CCAS de la Commune d'Essarts-en-Bocage, sur le Budget Annexe du CCAS d'Essarts-en-Bocage – EANM SAINTE AGATHE.

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif 2025 du Budget Annexe CCAS de la Commune d'Essarts-en-Bocage – EANM SAINTE AGATHE, joint en annexe (n° 7).

Madame Caroline GILBERT, Présidente du CCAS d'Essarts-en-Bocage, quitte provisoirement la salle.

Sur proposition de Madame Blandine DRAPEAU, Vice-Présidente, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve le résultat cumulé de l'exercice, tel que présenté ci-dessus,
- approuve le compte administratif du budget annexe CCAS d'Essarts-en-Bocage – EANM SAINTE AGATHE pour l'exercice 2025,
- autorise Madame la Présidente à signer le dit document.

16. Affectation des Résultats 2025 – Décision Modificative n°1 – Budget Annexe CCAS d'Essarts-en-Bocage – EANM SAINTE AGATHE

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2025 du Budget Annexe CCAS de la Commune d'Essarts-en-Bocage – EANM SAINTE AGATHE, il appartient à l'Assemblée délibérante de statuer sur l'affectation du résultat.

Pour mémoire

	RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE 2025
FONCTIONNEMENT	6 212,05 €

	RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE 2025
INVESTISSEMENT	
report à nouveau déficitaire 2024 -	200 860,21 €
résultat excédentaire 2025	11 734,62 €
TOTAL -	189 125,59 €

Sur proposition de Madame la Présidente, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats 2025 de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article	Intitulé des comptes	Montant
10682	Réserves affectés à l'investissement	6 212,05 €
10686	Compensation des déficits d'exploitation	

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article	Intitulé des comptes	Montant
001	Déficit d'investissement reporté	189 125,59 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Désignation des Articles		Crédits supplémentaires à	
Article	Intitulé des comptes	DEPENSES	RECETTES
10682	Réserves affectés à l'investissement		6 212,05 €
2154	Matériel et outillage	3 106,03 €	
2184	Mobilier	3 106,02 €	
	Total Investissement	6 212,05 €	

17. Rapports d'Activité 2025 – Budget Annexe CCAS d'Essarts-en-Bocage – EHPAD Multisite – SERVICES EXTERIEURS – RA LE DONJON – EANM SAINTE AGATHE

Considérant la présentation des Rapports d'Activité de l'EHPAD Multisite - SERVICES EXTERIEURS - RA LE DONJON – EANM SAINTE AGATHE, joints en annexe (n° 8, 9, 10 et 11).

Sur proposition de Madame la Présidente, le Conseil d'Administration :

- prend acte des rapports d'activité 2025.

18. Vote de l'EPRD 2026 – Budget Annexe CCAS d'Essarts-en-Bocage – EHPAD Multisite

Considérant qu'en raison du lien juridique et budgétaire entre l'EHPAD Multisite et le CCAS d'Essarts-en-Bocage, le vote de l'EPRD s'effectue selon le calendrier applicable aux Collectivités Locales. Il interviendra donc au plus tard le 15 avril N (ou le 30 avril N l'année du renouvellement du Conseil d'Administration) en application des dispositions de l'article L. 1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Madame la Présidente présente l'EPRD 2026 de l'EHPAD Multisite, transmis le 14 avril 2026.

Le Compte de Résultat prévisionnel se présente de la façon suivante :

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL PRINCIPAL NON SOUMIS A EQUILIBRE STRICT (PREVISIONS EXERCICE 2026)

	CHARGES	PRODUITS	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	1 170 142,29 €	6 786 809,96 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	5 124 543,83 €	742 113,94 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	1 438 534,12 €	185 614,38 €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
TOTAL DES CHARGES	7 733 220,24 €	7 714 538,28 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE	0,00 €	18 681,96 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL DEFICITAIRE
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	7 733 220,24 €	7 733 220,24 €	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

N'ayant pas reçu les orientations budgétaires de l'ARS des Pays de la Loire pour la dotation soins, si nécessaire une délibération modificative sera proposée à l'Assemblée dès la réception de la notification de l'ARS.

Sur proposition de Madame la Présidente, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve l'EPRD (État Prévisionnel des Recettes et Dépenses) 2026 de l'EHPAD Multisite joint en annexe (n°12).

19. Vote du Budget Primitif 2026 – Budget Annexe CCAS d'Essarts-en-Bocage – SERVICES EXTÉRIEURS

SECTION DE FONCTIONNEMENT
Vue détaillée par article - Dépenses

Compte	Libellé	Budget n-1	Reconduction	Augmentation	Budget n
11	Charges à caractère général	27 622,00	27 322,00	300,00	27 622,00
60612	Energie - Electricité	2 355,00	2 255,00	100,00	2 355,00
60621	Combustibles	1 282,00	1 282,00	0,00	1 282,00
60631	produits d'entretien	200,00		200,00	200,00
6288	Autres services extérieurs	23 785,00	23 785,00	0,00	23 785,00
12	Charges de personnel et frais assimilés	42 734,20	50 135,68	0,00	50 135,68
64111	Rémunération principale	42 734,20	50 135,68		50 135,68
	TOTAL GESTION DES SERVICES	70 356,20	77 457,68	300,00	77 757,68
	TOTAL DES OPERATIONS REELLES	70 356,20	77 457,68	300,00	77 757,68
6811	Dotat° aux amort. des immo. incorporelles et corporelles		1 310,00		1 310,00
	<i>CUMUL OPERATIONS D'ORDRE PRELEVEES</i>		1 310,00		1 310,00
43	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.				
	TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	1 310,00	1 310,00	0,00	1 310,00
2	Résultat reporté	19 945,43			19 945,43 €
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	91 611,63	78 767,68	300,00	99 013,11

SECTION DE FONCTIONNEMENT
Vue détaillée par article - Recettes

Compte	Libellé	Budget n-1	Reconduction	Augmentation	Budget n
13	Atténuation de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes...	91 611,63	91 611,63	7 401,48	99 013,11
7088	Autres produits de gestion courante	91 611,63	91 611,63	7 401,48	99 013,11
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL GESTION DES SERVICES	91 611,63	91 611,63	7 401,48	99 013,11
	TOTAL DES OPERATIONS REELLES	91 611,63	91 611,63	7 401,48	99 013,11
	TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE				
2	Résultat reporté				
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	91 611,63	91 611,63	7 401,48	99 013,11

SECTION D'INVESTISSEMENT
Vue détaillée par article - Dépenses

Compte	Libellé	Budget n-1	Reconduction	Augmentation	Budget n
10	Stocks	-	-		-
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations et 204)	-	-		-
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 310,00	1 310,00		1 310,00
2158-0003	Autres installat°, matériel & outillage techniques	1 310,00	1 310,00		1 310,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	-	-		-
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	-	-		-
OE	Total des opérations d'équipement	-	-		-
	TOTAL EQUIPEMENT	1 310,00	1 310,00		1 310,00
	TOTAL FINANCIER	-	-		-
	TOTAL DES OPERATIONS REELLES	1 310,00	1 310,00		1 310,00
40	Opé. d'ordre de transfert entre sections	-	-		-
41	Opérations patrimoniales	-	-		-
	TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	-	-		-
1	Solde d'exécution négatif reporté	-	-		-
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	1 310,00	1 310,00	0,00	1 310,00

SECTION D'INVESTISSEMENT
Vue détaillée par article - Recettes

Compte	Libellé	Budget n-1	Reconduction	Augmentation	Budget n
	TOTAL EQUIPEMENT	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00
	TOTAL FINANCIER	0,00	0,00		0,00
	TOTAL DES OPERATIONS REELLES	0,00	0,00		0,00
21	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00		0,00
40	Opé. d'ordre de transfert entre sections	1 310,00	1 310,00		1 310,00
28158-0001	Autres installations, matériel et outillage techniques	1 310,00	0,00		1 310,00
	OPERATIONS D'ORDRE PRELEVEES FCT	1 310,00	1 310,00		1 310,00
41	Opérations patrimoniales	0,00	0,00		0,00
	TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	1 310,00	1 310,00		1 310,00
1	Solde d'exécution positif reporté	0,00	0,00		0,00
001-0001	Résultat reporté ou anticipé	0,00			
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	1 310,00	1 310,00		1 310,00

Madame la Présidente soumet au vote du Conseil d'Administration le Budget des SERVICES EXTÉRIEURS, pour l'année 2026.

Sur proposition de Madame la Présidente, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve le Budget 2026 des Services Extérieurs joint en annexe (n°13).

20. Vote du Budget Primitif 2026 – Budget Annexe CCAS d'Essarts-en-Bocage – EANM SAINTE AGATHE

Madame la Présidente présente le budget 2026 de l'EANM SAINTE AGATHE, transmis le 14 avril 2026.

Le Budget EANM SAINTE AGATHE se présente de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

Compte	Libellé	Budget exécutoire 2025	Reconduction	Mesure Nouvelle	Budget prévisionnel 2026
GROUPE I	DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE (011)	90 447,36 €	92 419,87 €		92 419,87 €
6287	Remboursement de frais	90 447,36 €	92 419,87		92 419,87
6288	Autres				0,00
GROUPE II	DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL (012)	156 881,89 €	156 154,14 €		156 154,14 €
6215	Personnel affecté à l'établissement	156 881,89 €	156 154,14		156 154,14
GROUPE III	DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	50 027,56 €	45 184,83 €		45 184,83 €
627	Services bancaires et assimilés				0,00
6588	Autres				
6611	Intérêts des emprunts et dettes	17 528,44 €	12 685,71		12 685,71
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	- €			0,00
68111	Immobilisations incorporelles	32 499,12 €	32 499,12		32 499,12
6815	Dotations aux provisions d'exploitation				
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	297 356,81	293 758,84		293 758,84

SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

Compte	Libellé	Budget exécutoire 2025	Reconduction	Mesure Nouvelle	Budget prévisionnel 2026
GROUPE I	PRODUITS DE LA TARIFICATION (017)	297 156,01 €	293 558,84 €		293 558,84 €
733118	Autres Etablissements et services sociaux et médico	214 156,01 €	210 558,84 €		210 558,84 €
733228	Autres	13 000,00 €	13 000,00 €		13 000,00 €
73418	Autres Etablissement et services sociaux	30 000,00 €	30 000,00 €		30 000,00 €
7381	Produis à la charge de la CAF	40 000,00 €	40 000,00 €		40 000,00 €
GROUPE II	AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION (018)	200,00 €	200,00 €	- €	200,00 €
7085	Prestations délivrées aux usagers	200,00 €	200,00 €		200,00 €
GROUPE III	PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS EXCEPTIONNELS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES (019)	- €	- €		- €
7815	Reprises sur provisions d'exploitation				
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	297 356,01	293 758,84		293 758,84

SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

Compte	Libellé	Budget exécutoire 2025	Budget prévisionnel 2026
	REMBOURSEMENT DES DETTES FINANCIERES		
1641	Emprunt en euros	30 177,54 €	30 177,54
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 321,58 €	2 321,58
	COMPTE DE LIAISON INVESTISSEMENT		
	ACQUISITION D'ELEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE		
	AUTRES		
	TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE	32 499,12 €	32 499,12 €
001	Résultat d'investissement cumulé antérieur reporté (déficit)		
003	Excédent prévisionnel d'investissement		
	TOTAL GENERAL	32 499,12	32 499,12

SECTION D'INVESTISSEMENT
RECETTES

Compte	Libellé	Budget exécutoire 2025	Budget prévisionnel 2026
	AUGMENTATION DES FONDS PROPRES		
10222	FCTVA		
1023	Compléments de dotations		
10685	Réserves affectés à l'investissement.		
	DOTATIONS AUX PROVISIONS		
	AUGMENTATION DES DETTES FINANCIERES		
	COMPTE DE LIAISON INVESTISSEMENT		
	IMMOBILISATIONS (SORTIE)		
	AUTRES		
2808	Autres immobilisations incorporelles	32 499,12 €	32 499,12
001	Résultat d'investissement cumulé antérieur reporté (déficit)		
003	Excédent prévisionnel d'investissement		
	TOTAL GENERAL	32 499,12	32 499,12

Madame la Présidente soumet au vote du Conseil d'Administration le Budget de l'EANM SAINTE AGATHE, pour l'année 2026.

Sur proposition de Madame la Présidente, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve le Budget 2026 de l'EANM SAINTE AGATHE joint en annexe (n°14).

21. Vote du Budget Primitif 2026 – Budget Annexe CCAS d'Essarts-en-Bocage – RA SAINT VINCENT DE PAUL

Madame la Présidente présente le Budget 2026 de la Résidence Autonomie LE DONJON, transmis le 14 avril 2026.

Le Budget de la RA LE DONJON se présente de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES

Compte	Libellé	Budget exécutoire 2025	Reconduction	Mesure Nouvelle	Budget prévisionnel 2026
GROUPE I	DEPENSES AFFECTÉES À L'EXPLOITATION COURANTE (011)	184 241,57 €	191 300,60 €		191 300,60 €
6287	Remboursement de frais	184 241,57	191 300,60		191 300,60
GROUPE II	DEPENSES AFFECTÉES AU PERSONNEL (012)	149 815,62 €	200 917,17 €		200 917,17 €
6215	Personnel affecté à l'établissement	149 815,62	200 917,17		200 917,17
GROUPE III	DEPENSES AFFECTÉES À LA STRUCTURE	900,00 €	900,00 €		900,00 €
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	900,00	900,00		900,00
	TOTAL GENERAL (GRP I + GRP II + GRP III)	334 957,19 €	393 117,77 €	- €	393 117,77 €
		RAN 2025			RAN 2025
002	Déficit de la section d'exploitation reporté	40 535,97 €	31 786,07		31 786,07
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	375 493,16	424 903,84	0,00	424 903,84

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES

Compte	Libellé	Budget exécutoire 2025	Reconduction	Mesure Nouvelle	Budget prévisionnel 2026
GROUPE I	PRODUITS DE LA TARIFICATION (017)	374 993,16 €	424 403,84 €	- €	424 403,84 €
733112	Dotation Complémentaire	6 000,00 €	6 000,00 €		6 000,00 €
733228	Autres				- €
73418	Autres Etablissement et services sociaux	364 493,16 €	413 903,84 €		413 903,84 €
7381	Produits à la charge de la CAF	4 000,00 €	4 000,00 €		4 000,00 €
7388	Autres	500,00 €	500,00 €		500,00 €
GROUPE II	AUTRES PRODUITS RELATIFS À L'EXPLOITATION (018)	500,00 €	500,00 €	- €	500,00 €
7085	Prestations délivrées aux usagers	500,00 €	500,00 €		500,00 €
GROUPE III	PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS EXCEPTIONNELS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES (019)	- €	- €	- €	- €
	TOTAL GENERAL (GRP I + GRP II + GRP III)	375 493,16 €	424 903,84 €	- €	424 903,84 €
		RAN 2025			RAN 2025
002	Déficit de la section d'exploitation reporté				
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	375 493,16	424 903,84	0,00	424 903,84

SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

Compte	Libellé	Budget exécutoire 2025	Budget prévisionnel 2026
REMBOURSEMENT DES DETTES FINANCIERES			
1641	Emprunt en euros		
165	Dépôts et cautionnements reçus	10 000,00 €	10 000,00
COMPTE DE LIAISON INVESTISSEMENT			
ACQUISITION D'ELEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE			
AUTRES			
	TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE	10 000,00 €	10 000,00 €
001	Résultat d'investissement cumulé antérieur reporté (déficit)		
003	Excédent prévisionnel d'investissement		
	TOTAL GENERAL	10 000,00	10 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT
RECETTES

Compte	Libellé	Budget exécutoire 2025	Budget prévisionnel 2026
AUGMENTATION DES FONDS PROPRES			
165	Dépôts et cautionnements reçus	10 000,00 €	10 000,00
DOTATIONS AUX PROVISIONS			
AUGMENTATION DES DETTES FINANCIERES			
COMPTE DE LIAISON INVESTISSEMENT			
IMMOBILISATIONS (SORTIE)			
AUTRES			
	TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE	10 000,00 €	10 000,00 €
001	Résultat d'investissement cumulé antérieur reporté (déficit)		
003	Excédent prévisionnel d'investissement		
	TOTAL GENERAL	10 000,00	10 000,00

Madame la Présidente soumet au vote du Conseil d'Administration le Budget de la RA LE DONJON, pour l'année 2026.

Sur proposition de Madame la Présidente, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **approuve le Budget 2026 de la RA LE DONJON joint en annexe (n°15).**

22. Vote des Tarifs 2026 – Budget Annexe CCAS d'Essarts-en-Bocage – RA SAINT VINCENT DE PAUL

Madame la Présidente informe :

Le tarif des résidences autonomes conventionnée APL et non habilitées à l'aide sociale s'appuie sur 2 codes :

1. Concernant le loyer et les charges locatives récupérables : l'article L.353-9-3 CCH IRL du code de la construction et de l'habitation
Les loyers et charges sont révisés au 1er janvier 2026 à hauteur de + 1,04 %.
(avis du 14/10/2025 de la Direction Générale de l'Aménagement, du logement et de la nature)

2. Prestations d'hébergement et des autres prestations d'hébergement délivrées par les établissements accueillant des personnes âgées non habilités à l'aide sociale : l'article L.342-1 du code de l'action sociale et des familles.

L'environnement, les prestations facultatives et minimales obligatoires sont révisés à hauteur de 0,86 %.

(arrêté du 24/12/2025 du journal officiel)

Considérant l'annexe 2-3-2 du C.A.S.F.,

Considérant que le Budget de la Résidence Autonomie LE DONJON n'est pas à l'équilibre,

Madame la Présidente propose d'instituer 2 tarifs correspondant l'un, aux personnes déjà présentes, l'autre applicable aux nouveaux entrants et respectant l'esprit de l'annexe 2-3-2 du CASF :

Sur proposition de Madame la Présidente, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **approuve les tarifs mensuels 2026 présentés ci-après :**

Personnes déjà présentes :

		T1 bis 1 personne		bis 2 personnes	T1 bis 1 personne	T1 bis 2 personnes
Type de logement :		23 m²	35 m²	35 m²	46 m²	46 m²
PRESTATIONS INCOMPRESSIBLES (Prix par personne)		☐	☐	☐	☐	☐
Loyer	☐	622,44 €	683,96 €	514,98 €	1 367,91 €	622,44 €
Charges (eau, électricité, réparation)	☐	128,07 €	171,49 €	121,67 €	351,66 €	128,07 €
Charges communes	☐	179,98 €	197,38 €	98,69 €	403,46 €	179,98 €

ENVIRONNEMENT (Prix par personne)						
COULOIR PRIVATIF 12 m² (chambres 46 m²)		☐				
TARIF APPLICABLE AUX NOUVEAUX ENTRANTS			- €	- €	- €	120,66 €
					120,66 €	120,66 €

PRESTATIONS FACULTATIVES (Prix par personne)

RESTAURATION

Déjeuner permanent	☐	108,54 €	108,54 €	108,54 €	108,54 €	108,54 €
Dîner permanent	☐	99,29 €	99,29 €	99,29 €	99,29 €	99,29 €
Petit déjeuner servi en appartement	☐	21,71 €	21,71 €	21,71 €	21,71 €	21,71 €

ENTRETIEN GENERAL MENSUEL

Fourniture et entretien du linge plat	☐	57,68 €	57,68 €	57,68 €	57,68 €	57,68 €
Linge (lavage – repassage) sauf pressing	☐	37,67 €	37,67 €	37,67 €	37,67 €	37,67 €
Espace privatif (ménage, produits, agent technique)	☐	341,07 €	341,07 €	170,54 €	464,99 €	341,07 €

COMMUNICATION – SECURITE MENSUEL

Abonnement téléphonique interne	☐	Cf tarif général				
Système d'appel, intervention agents jour et nuit	☐	200,12 €	200,12 €	200,12 €	200,12 €	200,12 €

AUTRES PRESTATIONS

Distribution des médicaments (Préparés par l'IDE libérale)	☐	50,15 €	50,15 €	50,15 €	50,15 €	50,15 €
Médecin		Libre choix du médecin traitant				
Soins infirmiers		Infirmière libérale sur prescription				
Conseil, petite intervention ou d'urgence		Infirmière de l'EHPAD				
Actes de nursing au delà du contrat		Demande APA Conseil Général				

LIEN SOCIAL MENSUEL

Activités, sorties extérieures	☐	Selon la nature de l'activité				
--------------------------------	--------------------------	-------------------------------	--	--	--	--

Nouveaux entrants :

	T1 bis 1 personne		T1 bis 2 personnes	T1 bis 1 personne	T1 bis 2 personnes
	surf/m²	surf/m²	surf/m²	surf/m²	surf/m²
	23	35	35	46	46
	☐	☐	☐	☐	☐
PRESTATIONS INCOMPRESSIBLES (prix par personne)	930,49 €	1 415,96 €	707,98 €	1 860,98 €	930,49 €
Loyer	622,44 €	947,19 €	473,60 €	1 244,88 €	622,44 €
Charges (eau électricité, réparations)	128,07 €	194,89 €	97,45 €	256,14 €	128,07 €
Charges communes	179,98 €	273,88 €	136,94 €	359,96 €	179,98 €

PRESTATIONS MINIMALES OBLIGATOIRES	866,08 €	866,08 €	866,08 €	866,08 €	866,08 €
---	----------	----------	----------	----------	----------

Prestations d'administration générale

Mise à disposition dans logement privatif des connectiques pour recevoir la télévision et installer le téléphone

Mise à disposition et entretien de locaux collectifs

Accès à une offre d'actions collectives et individuelles de prévention de la perte d'autonomie

Accès à :

Un service de restauration (petit déjeuner, déjeuner, collations, dîner, plateau en chambre pour raison médicale)

Un service de blanchisserie (Lavage repassage linge personnel sauf pressing) fourniture et entretien du linge plat (litterie et linge de toilette)

Aux moyens de communication (connectique pour recevoir la TV et le téléphone, mise en place internet dans tout ou partie de l'établissement)

Accès à un service de sécurité 24 heures sur 24 : assistance

Prestation d'animation de la vie sociale

TOTAL	1 796,57 €	2 282,04 €	1 574,06 €	2 727,06 €	1 796,57 €
--------------	------------	------------	------------	------------	------------

PRESTATIONS FACULTATIVES (en sus) (prix par personne)

ENVIRONNEMENT	T1 bis 1 personne		T1 bis 2 personnes	
	46 m²	46 m²	46 m²	46 m²
COULOIR PRIVATIF 12 m² (chambres 46 m²) TARIF APPLICABLE AUX NOUVEAUX ENTRANTS	☐		120,66 €	120,66 €

Distribution des médicaments (Préparés par l'IDE libérale)	☐	48,58 €
--	--------------------------	---------

Abonnement téléphonique interne	☐	Cf tarif général
---------------------------------	--------------------------	------------------

23. Vote des Tarifs Annexes 2026 – Budgets Annexes CCAS d'Essarts-en-Bocage – EHPAD Multisite d'Essarts-en-Bocage / RA SAINT VINCENT DE PAUL / EANM SAINTE AGATHE

Madame la Présidente rappelle les Tarifs Annexes 2025 votés par :

- délibération n°DEL025CCAS100425 du 03/04/2025, Tarifs Annexes de l'EHPAD Multisite/RA/EANM

Sur proposition de Madame la Présidente, Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve les Tarifs Annexes ci-dessous, à compter du 1^{er} mai 2026.

Elle précise que les Tarifs Annexes RA et EANM étant alignés sur ceux de l'EHPAD, les tarifs ci-après seront appliqués aux places de la RA et de l'EANM à compter du 1^{er} mai 2026.

PRIX DES REPAS

Déjeuner Invités	13,00 €
Déjeuner Invités - de 12 ans	8,00 €
Dîner Invités	12,00 €
Goûter anniversaire (invité suppl.)	5,00 €
Repas Semaine Bleue	13,00 €
Petit Déjeuner Accueil de jour	5,00 €
Dîner Accueil de jour	8,00 €
Personnel	4,45 €
Entreprises /Associatifs	15,00 €

ENVIRONNEMENT

Type de logement :	T1 bis 1 P.	T1 bis 2 P.
	46 m ²	46 m ²
COULOIR PRIVATIF 12 m ²		
TARIF APPLICABLE AUX NOUVEAUX ENTRANTS	120,66 €	120,66 €

ACCUEIL DE JOUR

La 1/2 journée	14,00 €
----------------	---------

ABONNEMENT TÉLÉPHONE

Mensuel	21,00 €
Par Semaine (Hébergement Temporaire)	8,00 €

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT FUNÉRAIRE

La journée	80,00 €
Option : Collation	20,00 €

DÉDUCTION HOSPITALISATION - ABSENCES

Réduction à compter du 4 ^{ème} jour d'hospitalisation	23,00 €
Réduction à compter du 4 ^{ème} jour d'hospitalisation dans un hôpital psychiatrique	17,00 €
Réduction pour autres absences à compter du 4 ^{ème} jour	11,50 €

DÉDUCTION FORFAITAIRE DES FRAIS DE TRANSPORT ACCUEIL DE JOUR

Pour une distance de 0 à ≤ 5 Kms.	4,30 €
Pour une distance de > 5 Kms à ≤ 10 Kms.	8,60 €
pour une distance de > 10 Kms	12,95 €

24. Vote des Tarifs 2026 – Budget Annexe CCAS d'Essarts-en-Bocage – SERVICES EXTÉRIEURS

Madame la Présidente rappelle les Tarifs 2025 votés par délibération n°DEL026CCAS100425 du 10 Avril 2025.

Sur proposition de Madame la Présidente, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve les Tarifs du Budget SERVICES EXTÉRIEURS, ci-dessous, à compter du 1^{er} mai 2026 :

REPAS

Repas à domicile livré	12,50 €
Repas à domicile emporté	10,00 €
Déjeuner Résidents Externes	10,00 €
Dîner Résidents Externes	9,00 €

ANIMATION RÉSIDENTS EXTÉRIEURS

Animation + goûter	5,00 €
--------------------	--------

RÉSERVATION SALLE D'ANIMATION

Location de la salle Résidence St Vincent de Paul		
	La journée	80,00 €
	La demi-journée	40,00 €
Location de la salle Résidence Ste Agathe		
	La journée	60,00 €
	La demi-journée	30,00 €

ENTRETIEN

Couette à l'unité	15,00 €
-------------------	---------

25. Vote des Tarifs Protections 2026 – Budget Annexe CCAS d'Essarts-en-Bocage – RA LE DONJON / EANM SAINTE AGATHE

Madame la Présidente souligne qu'il convient d'adapter et de diversifier l'offre des protections pour les personnes en Résidence Autonomie et EANM. Elle propose les tarifs suivants :

REFERENCE	DENOMINATION	QUANTITE PAR SACHET	PRIX TTC PAR PAQUET
000000001999905382	ABENA Light Ultra mini 0, 7,5x19 cm 80ml	24	2,70 €
000000001000021334	ABENA Man Formula 0, 19x23cm 250ml	14	6,65 €
000000001000021335	ABENA Man Formula 1, 23x29cm 450ml	15	4,40 €
000000001000021338	ABENA Light Mini Plus 1A, 10x28cm 200ml	16	2,43 €
000000001000021339	ABENA Light Normal 2, 11x26cm 350ml	12	2,27 €
000000001000021340	ABENA Light Extra 3, 11x33cm 500ml	10	2,17 €
000000001000021342	ABENA Light Super 4, 20x42cm 850ml	30	7,57 €
000000001000021308	ABENA San 6, Premium 30x62,5cm 1600ml	34	16,70 €
000000001000021309	ABENA San 7, Premium 36x63cm 2100ml	30	16,58 €
000000001000021311	ABENA San 9, Premium 37x73cm 2400ml	28	18,45 €
000000001000021312	ABENA San 10, Premium 37x73cm 2800ml	25	17,62 €
000000001000021313	ABENA San 11, Premium 37x73cm 3400ml	21	17,38 €
000000001000021316	ABENA San 11/XXL, Premium 46x84cm 3400ml	16	17,98 €
000000001000021322	ABENA Pants M1, Premium 80-110cm 1400ml	15	14,79 €
000000001000021324	ABENA Pants M3, Premium 80-110cm 2400ml	15	16,44 €
000000001000021325	ABENA Pants L1, Premium 100-140cm 1400ml	15	14,90 €
000000001000021327	ABENA Pants L3, Premium 100-140cm 2400ml	15	16,94 €
000000001000021328	ABENA Pants XL1 Premium 130-170cm 1400ml	16	19,81 €
000000001000021329	ABENA Pants XL2 Premium 130-170cm 1900ml	16	20,14 €
000000001000021330	ABENA Pants XL3 Premium 130-170cm 2600ml	16	20,30 €
000000001999905360	ABENA Pants XXL1, 153-203cm 1600ml	20	38,62 €
000000001000021285	ABENA Slip M2, Premium 70-110cm 2600ml	24	21,90 €
000000001000021287	ABENA Slip M4, Premium 70-110cm 3600ml	21	23,77 €
000000001000021290	ABENA Slip L2, Premium 100-150cm 3100ml	22	23,99 €
000000001000021292	ABENA Slip L4, Premium 100-150cm 4000ml	18	23,95 €
000000001000021294	ABENA Slip XL4, Premium 110-170cm 4000ml	12	16,12 €
000000001000024469	ABENA Slip Special M4	14	15,85 €
000000000000004117	Alèse Abri-Soft Basic 60x60 cm	60	14,54 €
000000000000004118	Alèses Abri-Soft Basic 60 x 90 cm	30	10,74 €
000000000000090693	Abri-Fix Pants Super L 90-130 cm	3	2,05 €
000000000000090694	Abri-Fix Pants Super XL 95-145 cm	3	2,16 €
000000000000090695	Abri-Fix Pants Super XXL 105-155 cm	3	2,32 €
000000000000090696	Abri-Fix Pants Super 3XL 110-165 cm	3	2,54 €
000000001999911815	ABENA Fix Pants Super M 80-120cm	3	2,00 €
000000001999911816	ABENA Fix Pants Super L 90-130cm	3	2,05 €
000000001999911817	ABENA Fix Pants Super XL 95-145cm	3	2,16 €
000000001999911818	ABENA Fix Pants Super XXL 105-155cm	3	2,32 €
000000001999911819	ABENA Fix Pants Super 3XL 110-165cm	3	2,54 €

Sur proposition de Madame la Présidente, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **d'approuve les nouveaux tarifs présentés ci-dessus.**

26. Informations diverses – Budgets Annexes CCAS d'Essarts-en-Bocage – EHPAD Multisite d'Essarts-en-Bocage / RA SAINT VINCENT DE PAUL / EANM SAINTE AGATHE

Madame la Présidente présente :

- L'arrêté fixant la tarification « hébergement » et « dépendance » au titre de l'année 2026, n'étant pas signé, il vous sera remis lors de la réunion du 27 Mai 2026.
- L'arrêté 2026 PSF-MVA/SO2A N°6 fixant le tarif 2026 applicable aux personnes en situation de handicap pour l'EANM SAINTE AGATHE « Service des Tuileries » (joint en annexe n°16).

27. Mouvements des Résidents

EHPAD ST VINCENT DE PAUL

RESIDENT	COMMUNE D'ORIGINE	DATES		DEPARTS ou TRANSFERTS	
		ENTREES	DECES	DATE	MOTIF
GENDRON Alfred	Les Essarts		08/03/2026		
JAUD Robert	St Martin des Noyers		08/03/2026		
MASSON Bernard	Les Herbiers		10/03/2026		
SIONNEAU Marie-Luce	Sainte Florence		13/03/2026		
MOREAU Fernande	Les Essarts	17/03/2026			
GUITTON Monique	Sainte Cécile	23/03/2026			
RAIMBERT Claudine	Essarts-en-Bocage	25/03/2026			
ALAIN Marie-Madeleine	Les Essarts	30/03/2026			

RA LE DONJON

RESIDENT	COMMUNE D'ORIGINE	DATES		DEPARTS ou TRANSFERTS	
		ENTREES	DECES	DATE	MOTIF
ROBERT Josiane	La Ferrière			27/03/2026	Autre Etablissement
DAVIET Thérèse	Ste Flaive des Loups	30/03/2026			

RESIDENT	COMMUNE D'ORIGINE	DATES		DEPARTS ou TRANSFERTS	
		ENTREES	DECES	DATE	MOTIF
PINEAU Clément	Les Essarts	25/02/2025			
HIRELLE Marie-Catherine	Boulogne	03/03/2026			
FORT Julien	St Martin des Noyers		21/03/2026		
SORIN Roger	St Martin des Noyers		27/03/2026		
BERTRAND Hubert	St Martin des Noyers		29/03/2026		
HERBRETEAU Viviane	St Martin des Noyers	07/04/2026			

À partir du prochain CA, les mouvements mensuels ne seront plus nominatifs. Ils seront cependant chiffrés.

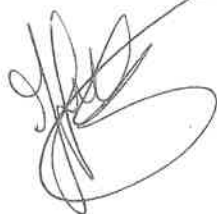
28. Prochaines dates de Réunion CCAS

REUNIONS CA CCAS EeB 2026 - 18H30 SALLE D'ANIMATION ST VINCENT DE PAUL	REUNIONS CA CCAS EeB 2026 - 19H30 SALLE D'ANIMATION STE AGATHE	REUNIONS CA CCAS EeB 2026 - 18H30 Mairie
jeudi 22 janvier 2026		
mardi 24 février 2026		
jeudi 23 avril 2026		
		mercredi 27 mai 2026
lundi 22 juin 2026		
	lundi 14 septembre 2026	
		lundi 16 novembre 2026

REUNIONS CST CCAS EeB 18H30 SALLE D'ANIMATION ST VINCENT DE PAUL
lundi 15 juin 2026
lundi 5 octobre 2026
lundi 7 décembre 2026

Christophe HAYREAUD

Secrétaire de séance



Caroline GILBERT

Présidente
du CCAS d'Essarts-en-Bocage
Présidente de Séance




ANNEXES

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
D'ESSARTS-EN-BOCAGE**

DU 23 AVRIL 2026

ANNEXE

DÉLIBÉRATION N°DEL013CCAS2230426 DU 23 AVRIL 2026

*Vote du Budget Primitif 2026 du Budget Principal
du CCAS d'Essarts-en-Bocage*

Note de présentation synthétique du budget primitif 2026 - CCAS

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, Madame la Présidente, ordonnateur est autorisée à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 va être voté le 23 avril 2026 par le Conseil d'administration. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la Mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 24 février 2026.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre CCAS, principalement sur la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le paiement des charges de fonctionnement.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet d'assurer le quotidien, et il doit s'équilibrer en dépenses et en recettes.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent.

b) Les recettes prévisionnelles de fonctionnement

Elles correspondent principalement aux aides reçues par le département pour la constitution des dossiers d'aide sociale. Pour cette année 2026 la subvention au CCAS versée par la commune ne sera pas reconduite, l'objectif étant de mobiliser les résultats excédentaires antérieurs soit environ 49 000 €.

Pour notre centre communal d'action sociale, les recettes prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à 1 300 €.

Recettes de fonctionnement CCAS	BP 2026
002 - Excédent de fonctionnement reporté	49 273,60 €
TOTAL Chapitre 002	49 273,60 €
7473 - Départements	
74748 - Communes	
7474 - Communes (subv exc MARPA)	
7478 - Autres organismes	
7718 - Produits exceptionnels	
TOTAL Chapitre 74	- €
752 - Locations mobilières	
756 - Libéralités reçues (Dons)	
7588 - Autres produits divers	1 300,00 €
TOTAL Chapitre 75	1 300,00 €
7713 - Libéralités reçues	
7718 - Autres produits exceptionnels	
773- Mandats annulés sur exercices antérieurs	
7788 - Produits exceptionnels divers	
TOTAL Chapitre 77	- €
777 - Quote-part des subventions d'investissement	
TOTAL Chapitre 042	- €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	50 573,60 €

c) Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à **50 573,60 €**.

Les dépenses réelles sont principalement constituées :

- Des charges générales : les achats de matières premières et de fournitures, les assurances, les frais de réceptions avec le repas des aînés et les colis pour les aînés.
- Aucune charge de personnel n'est prévue en 2026.
- Des subventions versées aux associations et des aides financières.

Dépenses de fonctionnement CCAS	BP 2026
60632 - Fournitures de petit équipement	300,00 €
6064 - Fournitures administratives	1 000,00 €
6161 - Assurances multi-risques	270,00 €
6184 - formations	300,00 €
6232 - Fêtes et cérémonies	200,00 €
6234- Réceptions	10 000,00 €
6234- Repas des aînés	
6238 - Publicité, publications, relations publique	4 500,00 €
6238- Cadeaux, Colis des aînés	
6245 - Transports de personnes extérieures à la collectivité	500,00 €
6281 - Concours divers (cotisations...)	350,00 €
6288 - Autres	11 503,60 €
TOTAL Chapitre 011	28 923,60 €
TOTAL Chapitre 012	- €
6568 - Autres secours (65138)	15 000,00 €
65748 - Subventions de fonctionnement aux associations	6 000,00 €
658 - Charges diverses de gestion courante	350,00 €
TOTAL Chapitre 65	21 350,00 €
TOTAL Chapitre 66	- €
673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	300,00 €
TOTAL Chapitre 67	300,00 €
TOTAL Chapitre 042	- €
TOTAL Chapitre 023	- €
TOTAL Chapitre 022	- €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	50 573,60 €

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets et aux gros travaux à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Le Centre Communal d'Action Sociale n'a pas prévu d'investissement particulier sur cette année 2026.

b) Le budget prévisionnel d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à 7 038.51 €.
Il regroupe :

En recettes : il n'y a pas de recettes de prévues sur le budget investissement.

RECETTES	BP 2026 CCAS
001 - Report d'investissement	7 038,51 €
TOTAL Chapitre 001	7 038,51 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	
TOTAL Chapitre 021	- €
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	
TOTAL Chapitre 1068	- €
FCTVA	
TOTAL Chapitre 10	
1641 - Emprunt	
TOTAL Chapitre 16	- €
2823 - Amortissements d'immobilisations reçues en affectation	
2825 - Installations techniques, matériels et outillages	
TOTAL Chapitre 041	- €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	7 038,51 €

En dépenses : il n'y a en général pas de dépenses de faites en investissement, une provision est malgré tout prévue.

DEPENSES	BP 2026 CCAS
TOTAL Chapitre 20	- €
2158 - Autres installations générales et techniques	7 038,51 €
TOTAL Chapitre 21	7 038,51 €
22 - Immobilisations reçues en affectation	
TOTAL Chapitre 22	- €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	7 038,51 €

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulatif

BUDGET PRINCIPAL

Recettes et dépenses de fonctionnement : 50 573,60 €

Recettes et dépenses d'investissement : 7 038,51 €

Fait à Essarts-en-Bocage, le 03/04/2026

Madame la Présidente,

Caroline GILBERT

ANNEXES

DÉLIBÉRATION N°DEL022CCAS2230426 DU 23 AVRIL 2026

***Rapports d'Activité 2025 – Budget Annexe CCAS d'Essarts-en-Bocage
EHPAD Multisite***

SERVICES EXTÉRIEURS / RA LE DONJON / EANM SAINTE AGATHE

Centre Communal d'Action Sociale

**ESSARTS-
EN-BOCAGE**

CCAS d'Essarts en Bocage
EHPAD Multisite d'Essarts en Bocage
Route de Boulogne - Les Essarts
85140 ESSARTS-EN-BOCAGE
Tél. : 02.51.62.81.04

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

EHPAD MULTISITE Essarts-en-Bocage

Présidente du Conseil d'Administration : Madame Caroline GILBERT
Vice-Présidente du Conseil d'Administration : Madame Ghislaine ROUSSEAU
Personne ayant qualité pour représenter l'établissement : M. Laurent BOURASSEAU, directeur

CCAS Essarts en Bocage
Résidence St Vincent de Paul
Route de Boulogne – Les Essarts
85140 ESSARTS-EN-BOCAGE
Tél : 02 51 62 81 04

EHPAD Essarts en Bocage
Résidence St Vincent de Paul
Route de Boulogne – Les Essarts
85140 ESSARTS-EN-BOCAGE
Tél : 02 51 62 81 04

Résidence Sainte Agathe
215, Chemin de Fromenteau
85140 SAINT MARTIN DES NOYERS
Tél : 02 51 07 88 38

SOMMAIRE

1. Rapport d'activité.....	Pages 1 à 16
2. Tableau de suivi des résultats EHPAD.....	Page 17
3. Tableau des emprunts.....	Page 18
4. Revue de presse.....	Pages 19 à 26

Rapport d'activité

HISTORIQUE

C'est en 1959 que le Dr. MIGNEN, Conseiller Général et Maire des ESSARTS envisage la création d'une maison de Retraite Cantonale.

En 1961, est créé le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique, puis en 1963, ouverture de La Résidence St Vincent de Paul. Ce n'est que 30 ans plus tard que la Résidence Ste Agathe voit le jour.

Ce Syndicat Intercommunal à Vocation Unique a géré les deux établissements de Saint-Martin des Noyers et des Essarts jusqu'au 31 décembre 2008, date à laquelle cette compétence a été transmise à la Communauté de Communes.

1961 : Création du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique et acquisition d'une parcelle de 1.81 hectares route de Boulogne.

1963 : Construction de 34 chambres (St Vincent de Paul).

1973 : Construction de la chapelle et de 3 chambres (St Vincent de Paul).

1978 : Extension de 24 chambres partie semi-valides (St Vincent de Paul).

1990 : Réhabilitation (St Vincent de Paul).

1992 : Accord et financement de 22 lits de section de cure médicale (St Vincent de Paul).

1993 : Réhabilitation cuisine/buanderie, création de 8 chambres (St Vincent de Paul).

1993 : Création de la Résidence Ste Agathe à St MARTIN DES NOYERS.

2000 : Médicalisation de la Résidence Ste Agathe.

2001 : Signature d'une convention tripartite (DDASS – DSF - SIVU) Les deux résidences ne forment qu'un seul établissement.

2004 : Réhabilitation et ouverture d'une Unité pour Personnes Désorientées. (St Vincent de Paul).

2006 : Renouvellement de la convention tripartite.

2009/2010 : Création d'une blanchisserie centrale sur le site des ESSARTS.

2009/2010 : Reconstruction et extension de la Résidence Ste Agathe. (4 973 000 euros pour 49 places, dont 2 accueils de jour)

2011 : Renouveau de la convention tripartite.

2017 : 1^{er} janvier Fusion du CIAS du Pays des Essarts et du CIAS du Pays de St Fulgent.

2017 : 1^{er} octobre restitution à la commune d'Essarts-en-Bocage par la Communauté de Communes St Fulgent-les Essarts de la compétence gestion de l'EHPAD.

Création de l'EHPAD Multisite d'Essarts en Bocage

Intégration du service EHPAD Multisite et services extérieurs au sein des services du CCAS d'EeB.

Validation PPI par le Président du Conseil Départemental

Lancement Appel d'offres pour l'attribution du marché démolition/reconstruction de la résidence Saint Vincent de Paul

2018 : Mars, lancement des travaux de reconstruction du site Essartois.

: Juin, réunion de validation du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (C.P.O.M.) 2019-2023, effectif au 19 février 2019.

: Décembre, autorisation du Président du Conseil Départemental, de création d'une unité de 10 places pour personnes handicapées avançant en âge.

2019 : le 18 janvier, signature pour 5 ans du C.P.O.M (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) (ARS/CD85/CCAS EeB).

2020 : Novembre, lancement des travaux de l'U.P.H.V. (Unité pour Personnes Handicapées Vieillissantes) du site Martinoyen.

2020 : crise sanitaire de la Covid-19 avec 2 périodes de confinement du 17 mars au 11 mai 2020 et du 30 octobre au 15 décembre 2020.

2021 : Seconde période de confinement du 22 décembre 2020 au 11 février 2021. (Le 19 mars retour des visites en chambre).

2021 : Transfert des résidents, déménagement vers nouveau bâtiment de l'EHPAD Saint Vincent de Paul, en juin.

Démolition ancien bâtiment.

2023 : Convention avec l'association « L'Outil en Main des Essarts Pays de Saint-Fulgent » afin de formaliser les conditions d'occupation de l'association des locaux situés à la résidence Saint Vincent de Paul.

2024 : Validation du Pathos Moyen Pondéré (PMP) et du Gir Moyen Pondéré (GMP) :

EHPAD St Vincent de Paul : PMP : 222 – GMP : 728

EHPAD Sainte Agathe : PMP 222 – GMP : 741

2025 : Avenant au CPOM portant prorogation du C.P.O.M 2019 – 2024 jusqu'au 31 janvier 2026.

1. ACTIVITÉ DE L'ETABLISSEMENT

1.1. CAPACITÉ

	SA	SVP	EHPAD
PERMANENTS	31	71	102
TEMPORAIRE	2	2	4
CANTOU	14	12	26
ACCUEIL DE JOUR	2	4	6
	49	89	138

1.2. ACTIVITÉ

1.2.1. Réalisé par rapport au prévu

	SA			SVP			EHPAD		
	Prévu	Réalisé	%	Prévu	Réalisé	%	Prévu	Réalisé	%
PERMANENTS	16470	17488	6%	30378	29948	-1%	46848	47436	1,26%
TEMPORAIRES	512	1080	111%	513	887	73%	1025	1967	91,90%
ACCUEIL DE JOUR	302	281	-7%	603	502	-17%	884	783	-11,43%

Une activité globale supérieure aux prévisions (Prévus 46 848 jours / réalisés 47436 jours), qui s'explique par la présence de couples à la Résidence Saint Vincent de Paul et à la Résidence Sainte Agathe. En effet, cette réponse correspond bien à la demande légitime de couples qui souhaitent terminer leur vie ensemble.

Concernant l'hébergement temporaire, l'activité réalisée est largement supérieure à celle prévue (+ 91,90 %). Il faut noter que la typologie des séjours en hébergement temporaire relève plus d'une pré-admission ou une période d'essai en EHPAD que d'un séjour avec une date de sortie.

Concernant l'accueil de jour, l'activité réalisée est inférieure à celle prévue. (- 11,43 %). Cette baisse s'explique par les épidémies successives qui n'ont pas permis les accueils de jour.

1.2.2. Evolution sur plusieurs années

Accueil jour	233	156	389	55	337	392	223	515	738	281	502	783
Repas invités	111	151	262	154	252	406	105	159	264	106	130	236
Déjeuner invités -12 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	1	4
Repas Résidents ext.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dîner Résidents ext.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dîner Accueil de Jour	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Serv.Accomp.Funéraire	61	56	117	37	59	96	54	64	118	90	84	174

1.2.3. Aide sociale

	2022			2023			2024			2025		
	SA	SVP	TOTAL	SA	SVP	TOTAL	SA	SVP	TOTAL	SA	SVP	TOTAL
Nombre Résidents - Département Vendée	4	9	13	3	10	13	2	10	12	3	11	14
Nombre Résidents -Autres Départements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	4	9	13	3	10	13	2	10	12	3	11	14

12 résidents (soit 9,38 % des résidents qui bénéficient de l'aide sociale).

Cependant, il faut pondérer ces chiffres car nous ne pouvons pas mesurer le nombre de familles qui interviennent directement pour aider leur parent à financer leur hébergement.

2. DEPENDANCE

2.1. Réalisé par rapport au prévisionnel

	PREVISIONNEL	REALISE SVP	REALISE SA	REALISE EHPAD	%
GIR 1	4745	1776	1117	2893	-39%
GIR 2	16790	9811	4741	14552	-13%
GIR 3	12045	9341	4473	13814	15%
GIR 4	10220	7322	5654	12976	27%
GIR 5	730	1734	750	2484	-
GIR 6	1095	44	1229	1273	-
- 60 ANS	730	326	365	691	-5%
A.JOUR		502	287	789	

2.2. Evolution sur plusieurs années

	2022		2023		2024		2025	
	nbre total	dont résidents en Hébergement Temporaire (HT)	nbre total	dont résidents en Hébergement Temporaire (HT)	nbre total	dont résidents en Hébergement Temporaire (HT)	nbre total	dont résidents en Hébergement Temporaire (HT)
Gir 1	23	1	21		10		19	1
Gir 2	40	1	37	1	48	1	39	2
Gir 3	25	0	42	3	34	1	35	1
Gir 4	32	2	30		29	2	34	
Gir 5	7		2		4		3	
Gir 6	5		0		0		2	
GMP	672		704		688		682	

Le GMP passe de 688 à 682. Une diminution due à 11 décès en décembre sur la Résidence Saint Vincent de Paul.

Pour rappel, les moyens accordés en 2025 correspondent à un GMP validé en 2024 à 728 pour St Vincent de Paul et de 741 pour Sainte Agathe.

2.3. FACTURATION PAR DOMICILE DE SECOURS

	2022			2023			2024			2025		
	SA	SVP	TOTAL	SA	SVP	TOTAL	SA	SVP	TOTAL	SA	SVP	TOTAL
Nbre de résidents dont ADPA pris en charge par le département (GIR 1 à GIR 4)	36	68	104	37	73	110	41	78	119	42	71	113
Nbre de résidents ayant refusés toute demande d' ADPA (GIR 1 à GIR 4)	0	0	0	0	0	0	1	0	1	1	0	1
Nbre de résidents dont ADPA pris en charge autres départements (GIR 1 à GIR 4)	1	0	1	2	0	2	2	0	2	1	0	1

3. ABSENCES

3.1. Hospitalisation

	2022			2023			2024			2025		
	SA	SVP	TOTAL	SA	SVP	TOTAL	SA	SVP	TOTAL	SA	SVP	TOTAL
HOSPITALISATIONS PERMANENTS DE - DE 72 HEURES	23	51	74	28	33	61	20	31	51	13	36	49
HOSPITALISATIONS PERMANENTS DE + DE 72 HEURES	112	263	375	84	102	186	143	119	262	103	260	363
HOSPITALISATIONS TEMPORAIRES DE - DE 72 HEURES	2	7	9	6	1	7	0	0	0	0	0	0
HOSPITALISATIONS TEMPORAIRES DE + DE 72 HEURES	0	0	0	6	11	17	0	0	0	17	8	25
TOTAL	137	321	458	124	147	271	163	150	313	133	304	437

3.2. Convenance personnelle

	2022			2023			2024			2025		
	SA	SVP	TOTAL	SA	SVP	TOTAL	SA	SVP	TOTAL	SA	SVP	TOTAL
CONVENANCE PERSONNELLE PERMANENTS DE - DE 72 HEURES	0	0	0	0	17	17	0	5	5	0	16	16
CONVENANCE PERSONNELLE PERMANENTS DE + DE 72 HEURES	20	65	85	12	96	108	20	62	82	28	69	97
CONVENANCE PERSONNELLE TEMPORAIRES DE - DE 72 HEURES	0	0	0	0	4	4	0	0	0	0	0	0
CONVENANCE PERSONNELLE TEMPORAIRES DE + DE 72 HEURES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	20	65	85	12	117	129	20	67	87	28	85	113

3.3. Absences Accueil de Jour

	2022			2023			2024			2025		
	SA	SVP	TOTAL	SA	SVP	TOTAL	SA	SVP	TOTAL	SA	SVP	TOTAL
ABSENCES ACCUEIL DE JOUR DE - DE 72 HEURES	5	4	9	2	33	35	4	60	64	23	12	35
ABSENCES ACCUEIL DE JOUR DE + DE 72 HEURES	3	0	3	0	4	4	10	21	31	17	23	40
TOTAL	8	4	12	2	37	39	14	81	95	40	35	75

4. POPULATION ACCUEILLIE

4.1. Mouvements

		2022			2023			2024			2025		
		SA	SVP	TOTAL	SA	SVP	TOTAL	SA	SVP	TOTAL	SA	SVP	TOTAL
Décès	Nombre	16	21	37	12	22	34	17	22	39	19	27	46
	Age Moyen	91 ans	92 ans	92 ans	88 ans	91 ans	90 ans	89 ans	92 ans	90 ans	90 ans	90 ans	90 ans
Entrées	Nombre	19	8	27	13	17	30	17	9	26	16	31	47
	Age Moyen	86 ans	84 ans	85 ans	85 ans	86 ans	85 ans	86 ans	86 ans	86 ans	87 ans	86 ans	87 ans
Transfert	SA > SVP	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	SVP > SA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	RA > EHPAD SVP		3	3		5	5		4	4		4	4
Départs		0	1	1	0	0	0	0	0	0		1	1

4.2. Durée moyenne du séjour (années) au 31/12/n

	SA	SVP	SA	SVP	SA	SVP	SA	SVP
HOMMES	2,48	2,85	2,43	2,64	2,69	2,56	1,87	3,04
FEMMES	3,91	3,92	3,69	4,06	3,28	4,30	2,92	3,19
TOTAL	3,55	3,59	3,39	3,71	3,13	3,78	2,65	3,15

4.3. Enquête de satisfaction : bilan de séjour

THEMES	APPRECIATION GLOBALE							
	TRES SATISFAIT	%	SATISFAIT	%	MOYENNE MENT SATISFAIT	%	PAS DU TOUT SATISFAIT	%
ACCUEIL	19	76%	6	24%	0	0%	0	0%
ECOUTE ET DISPONIBILITE	17	68%	8	32%	0	0%	0	0%
INFORMATION	14	56%	10	40%	0	0%	0	0%
PLACE DE LA FAMILLE DANS L'ETABLISSEMENT	14	56%	11	44%	0	0%	0	0%
QUALITE ET PRESTATIONS	11	44%	14	56%	0	0%	0	0%
BILAN GENERAL	15	60%	10	40%	0	0%	0	0%
CALCUL SUR 25 RESIDENTS DECEDES SVP et SA	25							

4.4. Origine des Résidents Présents

ESSARTS EN BOCAGE/L'OIE/ STE FLORENCE /ST MARTIN DES NOYERS	SA		SVP	
	Nbre	%	Nbre	%
BOULOGNE	1	2%	1	1%
LES ESSARTS	4	9%	42	50%
L'OIE	1	2%	5	6%
ST MARTIN DES NOYERS	25	54%	4	5%
STE FLORENCE	1	2%	7	8%
S/TOTAL	32	70%	59	70%

AUTRES COMMUNES	SA		SVP	
	Nbre	%	Nbre	%
BEAULIEU SOUS LA ROCHE	1	2%		0%
BOURNEZEAU		0%	1	1%
CHANTONNAY	3	7%	1	1%
CHAUCHE	1	2%		0%
LA CAILLIERE ST-HILAIRE		0%	1	1%
LA CHAIZE LE VICOMTE		0%	1	1%
LA FERRIERE	2	4%	1	1%
LA MERLATIERE		0%	1	1%
LA RABATELIERE		0%	1	1%
LA ROCHE S/YON		0%	2	2%
LES EPESES	2	4%	0	0%
MOUCHAMPS		0%	1	1%
MONTAIGU		0%		0%
PALLUAU	1	2%		0%
STE CECILE	4	9%	7	8%
ST ANDRE GOULE D'OIE		0%	1	1%
ST HILAIRE LE VOUHIS		0%	2	2%
LES HERBIERS		0%	2	2%
LE BOUPERE		0%		0%
VENDRENNES		0%	1	1%
ANGERS		0%	1	1%
NOGENT LE ROI		0%	1	1%
S/TOTAL	14	30%	25	30%
TOTAL	46	100%	84	100%

Résidence Ste Agathe :

Le pourcentage des résidents provenant d'Essarts en Bocage. L'Oie, Sainte Florence et de St Martin des Noyers représente 70 % de la population totale accueillie. Le reste 30 % provient des autres communes.

Résidence St Vincent de Paul :

70 % des résidents proviennent d'Essarts en Bocage L'Oie, Sainte Florence et St Martin des Noyers. Le reste 30 % provient des autres communes.

4.5. Moyenne d'âge de la population accueillie

	2022		2023		2024		2025	
	SVP	SA	SVP	SA	SVP	SA	SVP	SA
Moyenne âge hommes	87 ans	84 ans	86 ans	84 ans	85 ans	86 ans	85 ans	87 ans
Moyenne âge femmes	88 ans	90 ans	88 ans	88 ans	88 ans	87 ans	88 ans	87 ans
Moyenne âge générale	87 ans	89 ans	87 ans	87 ans	87 ans	87 ans	87 ans	87 ans

4.6. TABLEAU DES EFFECTIFS EHPAD Multisite d'EeB

PERSONNEL	Nombre ETP	Hébergement	Dépendance	Soins
DIRECTION ADMINISTRATION	6,70	6,70		
CUISINE - SERVICES GENERAUX (1)	9,85	9,85		
ANIMATION - SERVICE SOCIAL	1,80	1,80		
ASH - agent de service affectés aux fonctions de blanchissage, nettoyage et service des repas (2)	27,30	19,11	8,19	
PSYCHOLOGUE	0,50		0,50	
AIDE SOIGNANTE	36,80		11,04	25,76
AMP AES	3,00		0,90	2,10
ERGOTHERAPEUTE				0,00
INFIRMIERE	8,63			8,63
AUTRES AUXILIAIRES MEDICAUX (KINE / ERGO...)				0,00
PHARMACIEN préparateurs en pharmacie				0,00
MEDECIN	0,30			0,30
TOTAL	94,88	37,46	20,63	36,79

(1) Compris 3 ETP pour la Société de Restauration

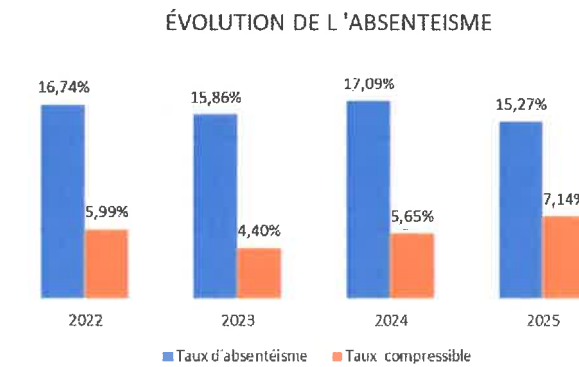
(2) Compris 0.403 ETP pour la Société de Blanchissage

L'ABSENTÉISME

	2022			Tx	2023			Tx	2024			Tx	2025			Tx
	SA	SVP	TOTAL		SA	SVP	TOTAL		SA	SVP	TOTAL		SA	SVP	TOTAL	
Maladie ordinaire non liée à congé maternité	739	1130	1869	5,87%	712	627	1339	4,21%	702	1124	1826	5,41%	968	1105	2073	6,14%
Accidents de travail	0	37	37	0,12%	17	44	61	0,19%	28	53	81	0,24%	0	339	339	1,00%
Maladie ordinaire liée à congé maternité	126	172	298	0,94%	64	588	652	2,05%	62	431	493	1,46%	310	142	452	1,34%
congé maternité	512	331	843	2,65%	122	446	568	1,78%	270	604	874	2,59%	75	293	368	1,09%
Longue Maladie	0	0	0	0,00%	0	0	0	0,00%	240	0	240	0,71%	365	146	511	1,51%
Mal. Longue durée	0	730	730	2,29%	365	397	762	2,39%	366	441	807	2,39%	365	0	365	1,08%
Grave maladie	0	0	0	0,00%	0	0	0	0,00%	0	348	348	1,03%	0	0	0	0,00%
Maladie Profess.	0	1173	1173	3,68%	0	1095	1095	3,44%	0	457	457	1,35%	0	181	181	0,54%
Disponibilité d'office suite à maladie	0	0	0	0,00%	0	333	333	1,05%	0	92	92	0,27%	0	253	253	0,75%
Temps partiels thérapeutiques	0	271	271	0,85%	179	59	238	0,75%	183	369	552	1,63%	520	90	610	1,81%
Congés exceptionnels	10	14	24	0,08%	0	0	0	0,00%	0	0	0	0,00%	5	0	5	0,01%
Absence dû à covid-19	33	52	85	0,27%	0	0	0	0,00%	0	0	0	0,00%	0	0	0	0,00%
TOTAL	1420	3910	5330	16,74%	1459	3589	5048	15,86%	1851	3919	5770	17,09%	2608	2549	5157	15,27%

Le taux d'absentéisme est de 15,27 % en 2025 au lieu de 17,09 % en 2024.

Le taux compressible représente 7,14 % pour 2025 au lieu de 5,65 % en 2024.



4.7. FORMATION DU PERSONNEL

4.7.1. Formation continue

INTITULE	SVP en Heures	SA	TOTAL
CNFPT, Formation d'intégration		30	30
CNFPT, La gestion du temps dans sa pratique managériale		12	12
CNFPT, L'entretien professionnel: un acte de management		12	12
CNFPT, Intelligence Artificielle : améliorer ses écrits professionnels		1	1
CNFPT, Sensibilisation à l'aromachologie dans les établissements d'accueil pour personnes âgées		18	18
CNFPT, Fin de vie, directives anticipées, choix de la personne de confiance: en parler avec la personne âgée		12	12
CNFPT, Formation d'intégration - Cat B	90		90
CNFPT (Treize Septiers), Formation "L'accueil et l'accompagnement des personnes vieillissantes", 6h journalier	30		30
CNFPT (LRSY), Formation "Sophrologie : techniques de base pour améliorer la qualité de l'accompagnement auprès des personnes âgées , 6h journalier	24		24
Les clés de la communication du manager. For CNFPT.	12		12
«Les fondamentaux de la gestion de la rémunération» (code session : SXX52617), organisée par le CNFPT. 6h00 par jour. Soit 12h00.	12		12
FOR CNFPT 17: La retraite des agents des collectivités territoriales, 6h00 par jour.	18		18
CNFPT (LRSY), Formation "Fonction Assistant Soins Gériatrie, 7h Journalier	140		140
			0
Total en heures	326	85	411

4.7.2. Formations financées par l'établissement

INTITULE	SVP en heures	SA	TOTAL
IFAS CHD LRSY, Formation 70h agents de service et ASH, 10 jours, 7h/jour		70	70
APTITUDE, Formation Acteur PRAP 2S	602	364	966
SAFE, Sécurité incendie dans les ERP	108	32	140
CESU 85, AFGSU 2		14	14
CESU 85, AFGSU 1			-
HYDIAC, Certificat biocide		7	7
CPIAS, Atelier précaution complémentaire	12	1	13
CDG, Journée DUERP	7	8	15
Formation DIREIS, Gestion financière		7	7
Certibiocide	7		7
Formation Raiser	9		9
Utilisation du Draps de Glisse	7		7
Agent de prévention	14		14
Formation Raiser	9		9
Plaie et Cicatrisation	7		7
IFAS, Soins d'hygiène, Confort, bien-être de la personne agée	140		140
DSN - Odyssée	6		6
Formation CDG Ateliers de saisie en direct des dossiers retraite (liquidations) sur la plateforme de la CNRACL (Pep's). 2h30.	5		5
Formation "Accompagnateur administrateurs Application RH" 6h00	12		12
Total en heures	945	503	1 448

4.7.3. Formation professionnelle en externe

INTITULE	AGENT EN RECONVERSION	SVP En heures	SA	TOTAL
Formation DIREIS, Institut Meslay			350	350
IFAS, DEAS Parcours partiel, 7h journalier			644	644
MFR, Prépa concours AS		42	35	77
Apprentissage - Aide Soignante 7h/j 2 agents		735		735
Faire vivre la Bibliothèque		12		12
Total en heures	-	789	1 029	1 818

Tableau de suivi des résultats EHPAD MULTISITE

TABLEAU SUIVI RESULTATS
EHPAD ESSARTS EN BOCAGE

	2023				2024				2025			
	TOTAL	H	D	S	TOTAL	H	D	S	TOTAL	H	D	S
INVESTISSEMENTS												
<i>Résultat de l'exercice</i>												
Dépenses	971 798,92 €				1 331 827,68 €				642 834,08 €			
Recettes	1 076 798,67 €				66 117,03 €				126 533,29 €			
	- €				- €				- €			
Déficit/Excédent	104 999,75 €				1 265 710,65 €				516 300,79 €			
Excédent exercice N-1	- 3 053 903,44 €				- 2 948 903,69 €				- 4 214 614,34 €			
Résultat au 31/12/N	- 2 948 903,69 €				- 4 214 614,34 €				- 4 730 915,13 €			
EXPLOITATION												
<i>Résultat de l'exercice</i>												
Dépenses	7 492 426,06 €	4 040 531,16 €	1 103 897,72 €	2 347 997,18 €	8 194 237,84 €	4 560 484,96 €	1 180 945,35 €	2 452 807,53 €	8 233 115,97 €	4 666 683,49 €	1 156 341,55 €	2 410 090,93 €
Recettes	7 476 827,90 €	4 175 641,75 €	1 022 162,68 €	2 279 023,47 €	7 887 842,82 €	4 630 328,91 €	1 041 439,71 €	2 216 074,20 €	8 223 996,77 €	4 625 200,43 €	1 113 374,16 €	2 485 422,18 €
Déficit/Excédent	- 15 598,16 €	135 110,59 €	81 735,04 €	68 973,71 €	- 306 395,02 €	69 843,95 €	139 505,64 €	236 733,33 €	- 9 119,20 €	- 41 483,06 €	- 42 967,39 €	75 331,25 €
<i>Résultat à affecter</i>												
N-2 Incorporé					196 149,96 €							
solde créditeur compte 110												
Exercice N	- 15 598,16 €	135 110,59 €	81 735,04 €	68 973,71 €	110 245,06 €	69 843,95 €	139 505,64 €	236 733,33 €	- 9 119,20 €	- 41 483,06 €	- 42 967,39 €	75 331,25 €
à affecter	- 15 598,16 €	135 110,59 €	81 735,04 €	68 973,71 €	110 245,06 €	69 843,95 €	139 505,64 €	236 733,33 €	- 9 119,20 €	- 41 483,06 €	- 42 967,39 €	75 331,25 €
<i>Ventilation</i>												
		PROPOSITIONS				PROPOSITIONS				PROPOSITIONS		
investissement N+1												
Fonctionnement n+2												
Reserve de compensation des déficits	15 598,16 €				110 245,06 €				- 9 119,20 €			
Report à nouveau (Solde Crédoiteur)												
Déficit												
Reserve de compensation charges amortissement												
Excédent affecté à des mesures d'exploitation non reductibles												
Report à nouveau déficitaire												
Autre provision pour charges												

Tableau des emprunts

Établissement : EHPAD ESSARTS-EN-BOCAGE 32651	~ LISTE DES ÉCHÉANCES À PAYER ~	Page : 1
Entité : EHPAD ESSARTS-EN-BOCAGE 32651	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Date d'édition : 09/03/2026

Code Emprunt	Article	Date	Libellé de l'emprunt	Numéro de contrat	Capital	Intérêts	Frais divers	Total	Capital restant dû après échéance
2002-0001			CDC REHABILITATIONS	1013874	16 963,64	1 820,33	0,00	18 183,97	36 818,10
2002-0003			CDC ACQUISITION BATIMENT SVP	1003513	28 602,40	1 925,62	0,00	30 528,02	35 752,60
2004-0001			CREDIT FONCIER	7308219	21 184,08	7 600,16	0,00	28 784,24	169 472,71
2004-0002			CARSAT REHABILITATION SVP	5503711 CARSAT RSI AS502	6 300,00	0,00	0,00	6 300,00	6 300,00
2004-0005			CDC REHABILITATION SVP	1035263	21 594,76	3 358,14	0,00	24 952,90	80 980,67
2006-0001			CDC REHABILITATION SVP	1058861	3 384,60	469,28	0,00	3 853,88	11 846,45
2009-0001			CDC PLS CONSTRUCTION SA	1132709	82 750,29	58 709,46	0,00	141 459,75	1 641 247,29
2009-0002			CDC PRET PHARE CREATION SA	1132711	31 616,95	21 958,13	0,00	53 575,08	617 502,83
2010-0001			CARSAT CREATION SA	30001069	11 988,00	0,00	0,00	11 988,00	59 940,00
2011-0001			CDC BLANCHISSERIE REHAB. SVP	1185429	33 298,20	6 014,30	0,00	39 312,50	174 815,55
2011-0002			CDC PAM BLANCHISSERIE REHA	1185430	3 507,90	883,99	0,00	4 391,89	21 047,40
2019-0001			CDC PLS RECONSTRUCTION SVP	5229623	205 710,10	219 821,81	0,00	425 531,91	5 142 752,50
2020-0001			CREDIT MUTUEL PRET COMPL PLS	39353/203638 03	19 528,67	5 819,17	0,00	25 347,84	330 073,07
Total de la période					485 829,59	328 380,39	0,00	814 209,98	8 328 549,17

Revue de presse



Laurent Bourasseau, nouveau directeur de l'EHPAD multisite

Le 21 octobre 2024, Laurent Bourasseau a rejoint notre collectivité, fort de quatorze années d'expérience dans la direction d'établissements médico-sociaux.

Il a dirigé successivement l'EHPAD Le Havre du Payré à Talmont-Saint-Hilaire, l'EHPAD Les Ardillers à Mareuil-sur-Lay pendant huit ans, puis l'EHPAD Boutelier à La Roche-sur-Yon pendant cinq ans. Avant de nous rejoindre, il a enrichi

son expertise en tant que consultant et évaluateur au CEAS Vendée pendant un an et demi.

Laurent Bourasseau est aujourd'hui à la tête de l'établissement multisite comprenant deux EHPAD (Saint Vincent-de-Paul aux Essarts et Sainte Agathe à Saint Martin-des-Noyers), une résidence autonomie et une unité pour personnes en situation de handicap vieillissantes. Il collabore avec les élus du CCAS, Caroline Gilbert, Présidente, et Ghislaine Rousseau, Vice-Présidente, pour définir et mettre en œuvre le projet d'établissement.

Plaçant le bien-être des résidents et des équipes au cœur de ses priorités, et animé par le contact humain, il s'investit pour créer des lieux de vie chaleureux et renforcer les services.



École maternelle publique Gaston Chaissac : quand les tout-petits et les aînés se rencontrent.

Quand les tout-petits et les aînés se rencontrent, cela donne lieu à un beau moment partagé en chansons entre les élèves de la Maternelle Publique Gaston Chaissac des Essarts et les résidents de l'EHPAD Saint-Vincent-de-Paul.

De "La java bleue" à "Tourne petit moulin", autant de moments pour s'écouter, s'applaudir, apprendre à se connaître autour d'un biscuit et d'un verre de jus d'orange pour fêter l'occasion.



L'inauguration de l'Outil en Main



Samedi 26 avril 2025, près de 250 personnes ont assisté à l'inauguration des locaux de l'Outil en main d'Essarts-en-Bocage (Vendée) où l'association est installée depuis avril 2023. C'est avec émotion que Philippe Girard, le président de l'Outil en main, a accueilli les élus et responsables de l'Outil en main de Vendée, en présentant l'historique de l'association et de son implantation dans ses locaux. Le local, à proximité de l'Ehpad a été transformé et aménagé pour accueillir, en septembre 2023, 24 enfants, 45 travailleurs. Aujourd'hui, l'Outil en Main d'Essarts-en-Bocage compte 36 enfants et 75 travailleurs. « L'Outil en main, ce n'est pas seulement une activité manuelle, c'est un espace de découverte, de transmission, des liens entre les générations ».

Président de la Communauté de Communes
du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts /
Présidents de l'Outil en Main de la Vendée
et d'Essarts-en-Bocage / Mme le Maire
d'Essarts-en-Bocage / M. le Maire de Chauché
/ M. le Maire de Boulogne / M. le Directeur de
l'EHPAD / Adjointe à la Jeunesse / Adjoint à la
Vie Associative / Adjointe à l'Action Sociale /

Quand l'art crée du lien entre générations Une exposition éphémère, émouvante à découvrir

Une exposition originale et profondément humaine invite petits et grands à découvrir la richesse des échanges intergénérationnels.



À l'initiative d'un projet artistique commun, les résidents de l'EHPAD et les jeunes de l'Accueil Juniors ont uni leur sensibilité et leur créativité pour offrir au public une œuvre collective pleine d'émotion. Au cœur de cette exposition : des photographies poignantes des mains des aînés accompagnées de leurs témoignages. Chacune raconte une histoire, un parcours de vie, une émotion. En écho, les enfants et adolescents ont réalisé des œuvres en peinture et

collage, inspirées de ces échanges sincères. Le résultat ? Une galerie haute en couleurs et en humanité, qui célèbre la transmission, la mémoire et le regard bienveillant entre générations.



Où découvrir cette exposition ?

Elle est visible sur plusieurs sites de la commune :

- À Boulogne : au complexe sportif
- Aux Essarts : au complexe sportif, dans la Salle des Fêtes, la salle de danse, ainsi que sur la place de l'Église.



Une exposition à ne pas manquer, à la croisée de l'art et du lien social !

Retour sur la Semaine Bleue à l'EHPAD multisite

Du 29 septembre au 3 octobre, les résidences de Saint-Vincent de Paul aux Essarts et de Saint-Agathe à Saint-Martin-des-Noyers ont célébré la Semaine Bleue, semaine nationale des personnes âgées et retraités.

À Saint-Agathe, les résidents ont profité d'une semaine «Camping 5 étoiles», avec visite de l'aquarium de Talmont-Saint-Hilaire et déjeuner au restaurant. Cette année, ils ont également participé à une marche solidaire La Jose Agathe au profit de l'association Ravinala Madagascar.

À Saint-Vincent de Paul, la thématique «La croisière s'amuse» a emmené les résidents sur une croisière sur l'Erdre parmi d'autres activités.

Les résidents ont pu se retrouver à un bal dansant au manoir de Sainte-Hermine.

La semaine s'est clôturée par un repas animé dans chaque établissement, permettant à tous de partager un moment convivial et joyeux.

Une semaine de spectacles offerte par la municipalité

Du 17 au 21 novembre dernier, la municipalité a offert un spectacle vivant aux 313 élèves de maternelle d'Essarts-en-Bocage. La conteuse et musicienne Nadège Rigalleau les a embarqués avec son spectacle «Petit à petit» dans lequel l'oiseau prend son envol.

Les résidents de l'EHPAD et du Foyer Le Bocage ont eux aussi assisté à un spectacle du groupe Zéphyr Ka (reprises de variétés françaises et internationales).



Course solidaire pour le Téléthon

Une course solidaire s'est tenue le vendredi 21 novembre à l'initiative des élus des commissions Éducation-Jeunesse et Vie associative, Sports et Loisirs. À cette occasion, 650 élèves des écoles des Essarts se sont réunis pour soutenir le Téléthon.

Cette année, la municipalité a souhaité renforcer l'élan de solidarité en organisant une course commune, en collaboration avec les équipes pédagogiques des écoles Gaston Chaissac et Notre-Dame.

Le matin, les enfants de maternelle ont pris le départ, accompagnés de quelques résidents de l'EHPAD. L'après-midi, ce sont les élèves des classes élémentaires qui se sont élancés, encouragés et soutenus par des collégiens des établissements Clemenceau et Saint-Pierre.

Cette initiative vise à renforcer les liens entre les écoles tout en favorisant une démarche à la fois solidaire, intergénérationnelle et sportive.



Un après-midi chantant intergénérationnel à l'EHPAD

Les résidents de l'EHPAD ont partagé ce lundi 15 décembre un après-midi chantant avec les élèves de la chorale du collège Georges Clemenceau. Un magnifique moment placé sous le signe de la convivialité et du partage!



La vie de vos bibliothécaires, ce que vous ne voyez pas (épisode 3)

Tout au long de l'année, nous allons à la rencontre des publics empêchés et éloignés de la culture. Nous travaillons en collaboration avec l'EHPAD Saint-Vincent-de-Paul et le foyer d'adultes handicapés Le Bocage. Nous proposons des prêts de documents et des accueils spécifiques à la médiathèque. Nous nous déplaçons aussi sur site pour des temps d'animations : lecture à voix haute, rencontres intergénérationnelles ou projection de films. Pour Noël, le cinéma s'est ainsi invité dans ces 2 structures pour une séance pleine de rires et d'émotions. Plus récemment, nous avons également établi un partenariat avec la Maison des Solidarités et des Familles et avons

accueilli à la médiathèque un petit groupe accompagné d'assistants sociaux. Un point lecture a été installé dans la salle d'attente de l'établissement.



Centre Communal d'Action Sociale

**ESSARTS-
EN-BOCAGE**

CCAS d'Essarts en Bocage
EHPAD Multisite d'Essarts en Bocage
Route de Boulogne - Les Essarts
85140 ESSARTS-EN-BOCAGE
Tél. : 02.51.62.81.04

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

SERVICES EXTÉRIEURS

Présidente du Conseil d'Administration : Madame Caroline GILBERT
Vice-Présidente du Conseil d'Administration : Madame Ghislaine ROUSSEAU
Personne ayant qualité pour représenter l'établissement : M. Laurent BOURASSEAU, directeur

CCAS Essarts en Bocage
Résidence St Vincent de Paul
Route de Boulogne – Les Essarts
85140 ESSARTS EN BOCAGE
Tél: 02 51 62 81 04

EHPAD Essarts en Bocage
Résidence: St Vincent de Paul
Route de Boulogne – Les Essarts
85140 ESSARTS EN BOCAGE
Tél : 02 51 62 81 04

Résidence Sainte Agathe
215, Chemin de Fromenteau
85140 SAINT MARTIN DES NOYERS
Tél: 02 51 07 88 38

SOMMAIRE

1. Rapport d'activité.....	Pages 1 à 5
2. Tableau de suivi des résultats RA.....	Page 6
3. Rapport justificatif.....	Page 7

Rapport d'activité

HISTORIQUE

2011 : Sainte Agathe, création du service de portage de repas

2014 : Saint Vincent de Paul

- Repas emportés début mars
- Repas livrés courant du mois de mai

2023 : convention de repas livrés ou à emporter avec la Sarl Au Pays des Minis, résiliée le 1^{er} mars 2023.

2024 : Mise en place d'un service d'entretien de couettes

SERVICES EXTERIEURS CCAS D'ESSARTS-EN-BOCAGE

1. REPAS À DOMICILE et RÉSIDENTS EXTERNES

1.1. Activité

	2022			2023			2024			2025		
	SA	SVP	TOTAL	SA	SVP	TOTAL	SA	SVP	TOTAL	SA	SVP	TOTAL
Repas à domicile livré	2683	2954	5637	2441	2214	4655	2439	2303	4742	2557	2119	4676
Repas à domicile emporté	468	62	530	440	2	442	328	246	574	126	4	130
Repas résidents externes										360	22	382
TOTAL	3151	3016	6167	2881	2216	5097	2767	2549	5316	2683	2123	5188

1.2. Tarifs

	2022	2023	2024	2025
Repas livré	8,97 €	9,10 €	10,00 €	11,00 €
Repas emporté	7,06 €	7,20 €	8,00 €	9,00 €
Déjeuner résidents ext	7,06 €	7,20 €	8,00 €	9,00 €

2. BLANCHISSERIE

2.1. Activité

	2024	2025
Entretien Couette	84	62

2.2. Tarifs

	2024	2025
Tarif Couette	12,00 €	13,00 €

3. PERSONNEL

3.1. Tableau des effectifs

PERSONNEL	Nombre ETP
DIRECTION ADMINISTRATION	0,012
CUISINE - SERVICES GENERAUX	0,91
TOTAL	0,92

3.2. Bénévoles

	2022			2023			2024			2025		
	SA	SVP	TOTAL	SA	SVP	TOTAL	SA	SVP	TOTAL	SA	SVP	TOTAL
REPAS A DOMICILE	11	16	27	10	18	28	13	18	31	13	18	31

Tableau de suivi des résultats SERVICES EXTÉRIEURS

4. BILAN FINANCIER

INVESTISSEMENTS	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<u>Résultat de l'exercice</u>								
Dépenses	- €	9 819,60 €	- €	- €		679,55 €		
Recettes	- €		1 226,00 €	1 226,00 €	1 226,00 €	1 226,00 €	1 310,00 €	
Résultat de l'exercice		9 819,60 €	1 226,00 €	1 226,00 €	1 226,00 €	546,45 €	1 310,00 €	1 310,00 €
Excédent fonctionnement n-1		35 642,35 €	8 491,35 €	18 277,98 €	4 796,42 €			
Déficit/Excédent	- €	25 822,75 €	9 717,35 €	19 503,98 €	6 022,42 €	546,45 €	1 310,00 €	- €
Report Invest n-1			25 822,75 €	35 540,10 €	55 044,08 €	61 066,50 €	61 612,95 €	62 922,95 €
<u>Résultat au 31/12/N</u>	- €	25 822,75 €	35 540,10 €	55 044,08 €	61 066,50 €	61 612,95 €	62 922,95 €	62 922,95 €
EXPLOITATION								
<u>Résultat de l'exercice</u>								
Dépenses	50 526,50 €	78 045,81 €	73 060,62 €	73 224,13 €	81 972,99 €	56 762,96 €	53 452,84 €	71 912,60 €
Recettes	86 168,85 €	86 537,16 €	91 338,60 €	78 020,55 €	70 457,55 €	49 852,31 €	51 933,50 €	55 957,20 €
Déficit/Excédent	35 642,35 €	8 491,35 €	18 277,98 €	4 796,42 €	- 11 515,44 €	- 6 910,65 €	- 1 519,34 €	- 15 955,40 €
Déficit N-1						- 11 515,44 €	- 18 426,09 €	- 19 945,43 €
<u>Résultat à affecter</u>	35 642,35 €	8 491,35 €	18 277,98 €	4 796,42 €	- 11 515,44 €	- 18 426,09 €	- 19 945,43 €	- 35 900,83 €
<u>Ventilation</u>			PROPOSITIONS	PROPOSITIONS	PROPOSITIONS	PROPOSITIONS	PROPOSITIONS	PROPOSITIONS
n+1 Investissement	35 642,35 €	8 491,35 €	18 277,98 €	4 796,42 €				
Résultat déficitaire reporté					- 11 515,44 €	- 18 426,09 €	- 19 945,43 €	- 35 900,83 €

Rapport justificatif

Pour la section d'investissement :

Le résultat cumulé est excédentaire de 62 922,95 euros, qui s'explique par l'affectation antérieure des résultats excédentaires de la section de fonctionnement, en section d'investissement.

Pour la section de fonctionnement :

Un résultat déficitaire de 15 955,40 euros, qui doit être pondéré car un résultat déficitaire de 2024 d'un montant de 19 945,43 euros a été repris sur l'exercice 2025.

Affectation du résultat :

Le Conseil d'Administration, propose d'affecter le résultat de 15 955,40 euros, comme suit :

- 15 955,40 euros en report à nouveau déficitaire

Centre Communal d'Action Sociale

**ESSARTS-
EN-BOCAGE**

CCAS d'Essarts en Bocage
EHPAD Multisite d'Essarts en Bocage
Route de Boulogne - Les Essarts
85140 ESSARTS-EN-BOCAGE
Tél. : 02.51.62.81.04

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

RA LE DONJON (Saint Vincent de Paul)

Présidente du Conseil d'Administration : Madame Caroline GILBERT
Vice-Présidente du Conseil d'Administration : Madame Ghislaine ROUSSEAU
Personne ayant qualité pour représenter l'établissement : M. Laurent BOURASSEAU, directeur

CCAS Essarts en Bocage
Résidence St Vincent de Paul
Route de Boulogne – Les Essarts
85140 ESSARTS EN BOCAGE
Tél: 02 51 62 81 04

EHPAD Essarts en Bocage
Résidence St Vincent de Paul
Route de Boulogne – Les Essarts
85140 ESSARTS EN BOCAGE
Tél : 02 51 62 81 04

Résidence Sainte Agathe
215, Chemin de Fromenteau
85140 SAINT MARTIN DES NOYERS
Tél: 02 51 07 88 38

SOMMAIRE

1. Rapport d'activité.....	Pages 1 à 4
2. Tableau de suivi des résultats RA.....	Page 5
3. Rapport justificatif.....	Page 6

Rapport d'activité

HISTORIQUE

JUILLET 2021 : Ouverture de l'E.H.P.A.A. (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Autonomes) rattaché à l'EHPAD Saint Vincent de Paul à Essarts en Bocage.

JUILLET 2022 : Changement de statut de l'EHPAA en Résidence Autonomie (R.A.).

RA ST VINCENT DE PAUL

1. ACTIVITÉ DE L'ÉTABUSSEMENT

1.1. Capacité

La capacite de la Résidence Autonomie est de 17 places.

1.2. Activité

	2022			2023			2024			2025		
	Prévu	Réalisé	%	Prévu	Réalisé	%	Prévu	Réalisé	%	Prévu	Réalisé	%
NBRE DE JOURNEES	6205	4451	-28%	6205	6779	9%	6222	6263	1%	6205	6690	8%

1.3. Nombre de résidents par GIR AU 31/12/2025

	2025
Gir 1	
Gir 2	
Gir 3	
Gir 4	7
Gir 5	3
Gir 6	7
TOTAL	17

2. POPULATION ACCUEILLIE

2.1. Mouvements

		2022	2023	2024	2025
Entrées	Nombre	10	5	5	6
	Age Moyen	85 ans	85 ans	79 ans	86 ans
Décès	Nombre	0	0	2	0
	Age Moyen			89 ans	
Transfert	RA > EHPAD SVP	3	5	4	4

2.2. Origine des Résidents présents

COMMUNES	NBRE	%
Boulogne (Essarts en Bocage)		0%
Les Essarts (Essarts en Bocage)	8	42%
L'Oie	1	5%
Sainte Florence		0%
La Merlatière	2	11%
Saint Martin des Noyers	1	5%
Chantonnay		0%
La Caillière Saint-Hilaire		0%
La Ferrière	1	5%
La Tranche sur Mer	1	5%
Luçon	1	5%
Saint Hilaire le Vouhis	2	11%
S/TOTAL	17	89%
AUTRES DEPARTEMENTS	NBRE	%
L'ISLE D'ESPAGNAC (16)	2	11%
S/TOTAL	2	11%
TOTAL	19	100%

1.1. Moyenne d'âge de la population accueillie

	2022	2023	2024	2025
Moyenne âge hommes	81 ans	83 ans	80 ans	83 ans
Moyenne âge femmes	89 ans	87 ans	86 ans	86 ans
Moyenne âge générale	86 ans	85 ans	84 ans	85 ans

2. PERSONNEL

2.1. Tableau des effectifs

PERSONNEL	ETP
CUISINE - SERVICES GENERAUX	1,60
ASH - agent de service affectés aux fonctions de blanchissage, nettoyage et service des repas	1,60
TOTAL	3,20

Tableau de suivi des résultats RA LE DONJON

3. BILAN FINANCIER

RA LE DONJON ST VINCENT DE PAUL

INVESTISSEMENT	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<u>Résultat de l'exercice</u>						
Dépenses			3 328,96 €	2 146,04 €	2 206,27 €	
Recettes		8 030,79 €	5 385,45 €	1 172,99 €	3 382,11 €	
Résultat de l'exercice	- €	8 030,79 €	2 056,49 €	973,05 €		
Excédent fonctionnement n-1				- €	- €	- €
Excédent /déficit exercice N-1						
Déficit/Excédent		8 030,79 €	2 056,49 €	973,05 €	1 175,84 €	- €
Report Invest n-1			8 030,79 €	10 087,28 €	9 114,23 €	10 290,07 €
<u>Résultat au 31/12/N</u>	- €	8 030,79 €	10 087,28 €	9 114,23 €	10 290,07 €	10 290,07 €
EXPLOITATION	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<u>Résultat de l'exercice</u>						
Dépenses	60 892,76 €	259 642,21 €	280 903,98 €	327 867,97 €	338 904,69 €	
Recettes	53 068,00 €	241 434,70 €	289 066,50 €	305 201,76 €	347 654,58 €	
Déficit/Excédent	- 7 824,76 €	- 18 207,51 €	8 162,52 €	- 22 666,21 €	8 749,89 €	- €
Déficit N-1		- 7 824,76 €	- 26 032,27 €	- 17 869,75 €	- 40 535,96 €	
<u>résultat à affecter</u>	- 7 824,76 €	- 26 032,27 €	- 17 869,75 €	- 40 535,96 €	- 31 786,07 €	
<u>Ventilation</u>	PROPOSITIONS	PROPOSITIONS	PROPOSITIONS	PROPOSITIONS	PROPOSITIONS	PROPOSITIONS
n+1 Investissement						- €
report à nouveau déficitaire	- 7 824,76 €	- 26 032,27 €	- 17 869,75 €	- 40 535,96 €	- 31 786,07 €	

Rapport justificatif

Pour la section d'investissement :

Le résultat est excédentaire de 1 175,84 euros, qui s'explique par un mouvement de résidents et donc de dépôt et reversement de garantie.

Pour la section de fonctionnement :

Un résultat excédentaire de 8 749,89 euros.

Affectation du résultat :

Le Conseil d'Administration, propose d'affecter le résultat déficitaire de 31 786,07 euros comme suit :

- en report à nouveau déficitaire sur l'exercice 2026

Centre Communal d'Action Sociale

**ESSARTS-
EN-BOCAGE**

CCAS d'Essarts en Bocage
EHPAD Multisite d'Essarts en Bocage
Route de Boulogne - Les Essarts
85140 ESSARTS-EN-BOCAGE
Tél. : 02.51.62.81.04

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

EANM LES TUILERIES STE AGATHE

Présidente du Conseil d'Administration : Madame Caroline GILBERT
Vice-Présidente du Conseil d'Administration : Madame Ghislaine ROUSSEAU
Personne ayant qualité pour représenter l'établissement : M. Laurent BOURASSEAU, directeur

CCAS Essarts en Bocage
Résidence St Vincent de Paul
Route de Boulogne – Les Essarts
85140 ESSARTS EN BOCAGE
Tél : 02 51 62 81 04

EHPAD Essarts en Bocage
Résidence St Vincent de Paul
Route de Boulogne – Les Essarts
85140 ESSARTS EN BOCAGE
Tél : 02 51 62 81 04

Résidence Sainte Agathe
215, Chemin de Fromenteau
85140 SAINT MARTIN DES NOYERS
Tél : 02 51 07 88 38

SOMMAIRE

1. Rapport d'activité.....	Pages 1 à 5
2. Tableau de suivi des résultats EANM.....	Page 6
3. Rapport justificatif.....	Page 7

Rapport d'activité

HISTORIQUE

15/11/2021 : Ouverture de l'E.A.N.M. (Établissement d'Accueil Non Médicalisé) « Les Tuileries » rattaché à l'EHPAD Sainte Agathe à Saint Martin des Noyers.

EANM « Les Tuileries » SAINT AGATHE

1. ACTIVITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT

1.1. Capacité

La capacité de l'EANM (Établissement d'Accueil Non Médicalisé) est de 10 places.

1.2. Activité

	2022			2023			2024			2025		
	Prévu	Réalisé	%	Prévu	Réalisé	%	Prévu	Réalisé	%	Prévu	Réalisé	%
NBRE DE JOURNEES	3650	3416	-6%	3650	3650	0%	3660	3660	0%	3660	3650	0%

1.3. Aide sociale

	2022	2023	2024	2025
Nombre Résidents - Département Vendée	10	10	10	10
Nombre Résidents - Autres Départements	0	0	0	0
TOTAL	10	10	10	10

2. POPULATION ACCUEILLIE

2.1. Mouvements

		2022	2023	2024	2025
Entrées	Nombre	4	0	0	0
	Age Moyen	63	0	0	0
Décès	Nombre	0	0	0	0
	Age Moyen	0	0	0	0

2.2. Origine des Résidents Présents

COMMUNES	NBRE	%
Aizenay	1	10%
Boulogne (Essarts en Bocage)		0%
La Roche sur Yon	1	10%
Le Poiré sur Vie	1	10%
Les Essarts (Essarts en Bocage)		0%
Les Herbiers	1	10%
L'Oie (Essarts en Bocage)		0%
Sainte Florence (Essarts en Bocage)		0%
Saint Martin des Noyers		0%
La Gaubretière (Foyer de vie)	6	60%
TOTAL	10	

2.1. Moyenne d'âge de la population accueillie

	2022	2023	2024	2025
Moyenne âge hommes	65	65	66	67
Moyenne âge femmes	62	63	64	65
Moyenne âge générale	63	64	65	66

3. PERSONNEL

3.1. Tableau des effectifs

PERSONNEL	ETP
DIRECTION	0,10
ADMINISTRATION	0,20
ANIMATION - SERVICE SOCIAL	
ASH - agent de service affectés aux fonctions de blanchissage, nettoyage et service des repas	0,90
AIDE SOIGNANTE AMP	1,80
PSYCHOLOGUE	0,10
TOTAL	3,10

3.2. L'absentéisme

	2025
Congé de Maladie Ordinaire	256 jrs
Total	256 jrs

3.3. Formation du personnel

3.3.1.1. Formation professionnelle

Commentaire	EANM
CNFPT, L'accueil du public souffrant de troubles psychiques	18
Total	18

Tableau de suivi des résultats EANM Ste Agathe

4. BILAN FINANCIER

EANM "LES TUILERIES"

INVESTISSEMENTS	2021	2022	2023	2024	2025
<u>Résultat de l'exercice</u>					
Dépenses (groupe 1 compte de gestion)	- €	29 956,61 €	1 005 040,22 €	30 177,54 €	30 289,37 €
Recettes (groupe 2 compte de gestion)	786 504,00 €		45 311,04 €	32 499,12 €	42 023,99 €
Résultat de l'exercice	786 504,00 €	- 29 956,61 €	- 959 729,18 €	2 321,58 €	11 734,62 €
Excédent fonctionnement n-1			20 762,26 €	- €	9 524,87 €
Excédent /déficit exercice N-1		786 504,00 €	756 547,39 €	- 182 419,53 €	- 180 097,95 €
Déficit/Excédent	786 504,00 €	756 547,39 €	- 182 419,53 €	- 180 097,95 €	- 158 838,46 €
EXPLOITATION					
<u>Résultat de l'exercice</u>					
Dépenses (solde classe 6)	20 697,22 €	213 418,86 €	480 294,69 €	279 077,90 €	296 613,16 €
Recettes (classe 7)	15 246,00 €	234 181,12 €	508 583,83 €	298 602,77 €	302 825,21 €
Déficit/Excédent	- 5 451,22 €	20 762,26 €	28 289,14 €	19 524,87 €	6 212,05 €
Déficit N-1					
<u>résultat à affecter</u>		20 762,26 €	28 289,14 €	19 524,87 €	6 212,05 €
<u>Ventilation</u>	<i>PROPOSITIONS</i>	<i>PROPOSITIONS</i>	<i>PROPOSITIONS</i>	<i>PROPOSITIONS</i>	<i>PROPOSITIONS</i>
n+1 Investissement				9 524,87 €	6 212,05 €
Compensation des déficits d'exploitation report à nouveau	- €		28 289,14 €	10 000,00 €	

Rapport justificatif

Pour la section d'investissement :

Le résultat cumulé est déficitaire de 158 838,46 euros, qui s'explique par :

La résidence autonomie E.A.N.M. (Etablissement d'Accueil Non Médicalisé) était inscrit à l'actif du Budget Annexe "EHPAD Multisite d'Essarts en Bocage": une clarification du titre de propriété en 2021 n'ayant pas permis d'obtenir les crédits dans les temps, les dépenses correspondantes ont été mandatées sur le budget de l'EHPAD Multisite d'Essarts en Bocage.

En 2024, les dépenses ont été transférées sur le budget de l'EANM.

Pour la section de fonctionnement :

Le résultat excédentaire à affecter est de 6 212,05 euros.

Affectation du résultat :

Le Conseil d'Administration, propose d'affecter le résultat cumulé de 6 212,05 euros, comme suit :

- 6 212,05 euros en investissement

ANNEXE

***Informations diverses – Budgets Annexes CCAS d'Essarts-en-Bocage
EHPAD Multisite d'Essarts-en-Bocage
RA SAINT VINCENT DE PAUL / EANM SAINTE AGATHE***

DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

POLE SOLIDARITÉS et FAMILLE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

ARRÊTÉ 2026 PSF-MVA/SO2A N°6

fixant le tarif applicable aux personnes en situation de handicap
Etablissement d'accueil non médicalisé (EANM) « Les Tuileries »
SAINT MARTIN DES NOYERS
Pour l'année 2026

- VU le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L3221-9 relatif aux compétences du président du Conseil Départemental en matière d'action sociale ;
- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Santé Publique ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;
- VU le règlement départemental d'aide sociale ;
- VU la délibération 10_02 du Conseil Départemental du 11 décembre 2025 fixant les objectifs d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux Grand Age, Handicap, Enfance et Famille pour l'année 2026 ;
- VU l'arrêté 2019 PSF-SOA N°330 du 2 août 2019 portant création de 10 places d'hébergement de type Résidence autonomie pour personnes handicapées autonomes avançant en âge en établissement d'accueil non médicalisé (EANM) et notamment retraités d'ESAT ;
- SUR proposition du Directeur Général des Services du Département ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 – Le tarif applicable aux personnes en situation de handicap à l'EANM « Les Tuileries » à SAINT MARTIN DES NOYERS est fixé ainsi qu'il suit à compter du 1^{er} janvier 2026 :

Tarif hébergement permanent : 80,12 €

ARTICLE 2 – Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du tribunal administratif, 6, allée de l'Île-Gloriette CS 24111 - 44041 NANTES Cedex 1 dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres requérants.

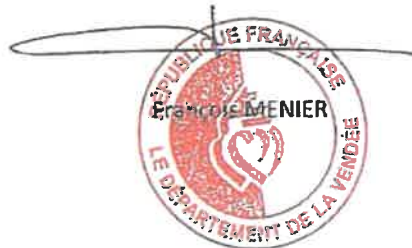
La juridiction peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr (<http://www.telerecours.fr>).

ARTICLE 3 – Le Directeur Général des Services du Département, le Directeur Général Adjoint du Pôle Solidarités et Famille, le Directeur de la Maison Vendée Autonomie, le Président du Conseil d'Administration et le Directeur de l'établissement intéressé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au contrôle de légalité et publié sur le site internet du Département de la Vendée et affiché dans les locaux de l'établissement.

LA ROCHE SUR YON, le 28 JAN. 2026

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Pour le président et par délégation,
Le Directeur de la Maison Vendée Autonomie



Notifié à l'établissement le 29 JAN. 2026